



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2024

Secrétariat Général
LS/KP/SC

L'an deux mil vingt-quatre et le dix septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémie NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées : Mme Ayse TARI par Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX

Etaient absents : M. Yvon DELCHET, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Grégory HUGUE, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h44.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Bernard COMBES : « Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à toutes et tous et je voudrais débiter ce Conseil Municipal par une minute de silence en honorant, si vous le voulez bien, la mémoire de deux maires qui sont partis cet été.

Un sur l'agglomération de Tulle, le Maire de Seilhac, Marc GERAUDIE, et un sur l'agglomération de Brive, mais tout près de chez nous, la Maire de Saint Pardoux l'Ortigier, Martine DUMOND.

Ce sont deux personnes qui sont parties tôt des suites de problèmes de santé donc je voudrais que nous fassions mémoire pour eux pendant une minute. Merci beaucoup. »

Observation d'une minute de silence

Monsieur Bernard COMBES : « Nous allons donc reprendre le cours du Conseil Municipal.

Je vous invite à me dire si vous approuvez le procès-verbal des séances du Conseil Municipal du 25 juin et celui du 2 juillet derniers. Est-ce qu'il appelle de votre part des observations ?

Non ? Donc ils sont approuvés.

Nous allons passer sur le point concernant la rentrée scolaire. Nous avons effectué avec Sandy LACROIX une rentrée élémentaire et maternelle le 2 septembre et donc, il va vous être fait un petit point sur la situation de nos écoles. »

AFFAIRE A DELIBERER

Point sur la rentrée scolaire 2024-2025

Pour cette rentrée 2024/2025, nous constatons une stabilisation à la hausse des effectifs dans les différents sites scolaires de Tulle avec une légère baisse en élémentaire et une augmentation en maternelle. Environ 885 enfants sont accueillis dans les écoles publiques cette année.

L'organisation de la semaine à 4 jours mise en place depuis septembre 2021 ne fera pas l'objet de modification.

Les horaires des temps d'enseignement resteront les suivants :

- | | |
|--|---------------|
| - Pour les élèves de maternelle : 8h30 – 11h45 | 13h45 – 16h30 |
| - Pour les élèves d'élémentaire : 8h30 – 12h00 | 14h00 – 16h30 |

Afin d'accompagner au mieux les élèves dans leur scolarité, la Ville maintiendra le dispositif d'études surveillées dans les garderies les lundis et jeudis soir.

Le service de garderie accueille sur chaque site les enfants à partir de 7h30 et prend en charge les élèves jusqu'à 18h30.

170 enfants fréquentent ce service, soit 20% de la population scolaire.

De plus, pour accompagner les élèves, le Campus Junior du mercredi matin sera maintenu.

En effet, ses premières années de fonctionnement ont démontré tout l'intérêt de ce dispositif.

Ce sont en moyenne 160 enfants (20% des élèves) qui ont participé aux activités proposées par des animateurs issus de structures associatives et de la collectivité (ATSEM et personnels d'animation).

Il est à noter que le coût de ce dispositif (un peu plus de 100 000 €) est pris en charge à 87 % par la collectivité, les familles ne participent financièrement qu'au service de garderie (en fonction des besoins).

Le programme pluriannuel de travaux dans les sites scolaires exceptionnellement modifié

Un programme pluriannuel de travaux dans l'ensemble des sites scolaires a été décidé en concertation avec les équipes pédagogiques. Il permet de maintenir un entretien régulier des sites scolaires pour offrir un environnement de travail agréable pour les enfants et les équipes pédagogiques. Ainsi, ce sont environ 150 000 € en moyenne par an qui sont mobilisés pour assurer des opérations d'entretien ou de rénovation.

Pour cette rentrée 2024, il a été décidé de mobiliser des moyens exceptionnels pour procéder à la rénovation d'une partie importante de la toiture de l'école Clément-Chausson.

Ces travaux devraient débuter dans quelques semaines et mobiliseront des crédits importants car plus de 320 000 € seront nécessaires pour financer cette opération.

Par ailleurs, un plan d'action est mis en place pour lutter contre la hausse des températures dans les bâtiments municipaux avec notamment l'installation progressive de stores et de rideaux dans les écoles.

Le site de Clément-Chausson a bénéficié de l'installation de rideaux pour un montant de 40 000 €.

Des travaux de réaménagement de la cuisine de l'école Virevialle ont été aussi réalisés pour un montant de 8 000 €.

Enfin une enveloppe de 16 000 € est prévue pour adapter le matériel d'entretien des différents sites scolaires.

Des équipes pédagogiques accompagnées par la collectivité

La municipalité a toujours fait le choix de bien accompagner ses écoles et d'offrir aux enseignants les meilleures conditions de travail :

- Le parcours culturel

Ce parcours sera renforcé avec l'accès gratuit pour les écoles de Tulle à la Cité de l'accordéon et des patrimoines.

Dans le cadre du Label Tulle Ville amie des enfants, l'UNICEF proposera des interventions sur le thème du droit des enfants.

Ce parcours proposé depuis plusieurs années grâce à l'intervention d'une douzaine d'acteurs culturels locaux favorise l'accès à toutes les formes de culture pour les élèves scolarisés dans les écoles de Tulle.

Le parcours culturel concerne chaque année une trentaine de classes et plus de 600 élèves, soit les trois quarts des enfants scolarisés dans les écoles de Tulle.

Le service scolaire remet chaque année un guide de l'enseignant dans lequel on peut retrouver toutes les offres du parcours culturel, mais également, des informations et des contacts utiles.

- Les classes « nature et environnement »

Pour les classes primaires qui le souhaitent, la Ville de Tulle finance des classes nature et environnement à Pandrignes.

Organisées sur deux journées, ces classes s'inscrivent dans un projet pédagogique défini par l'Inspection de l'Education Nationale. L'objectif principal étant de développer des comportements responsables vis-à-vis de l'environnement et de la santé.

26 classes participent chaque année à cette offre pédagogique soit 50% des classes, ce qui représente 535 élèves pour 50 journées. Le coût de ce dispositif pour la Ville de Tulle s'élève à 15 000 €.

Les partenaires de cette opération sont :

- Education Nationale (Inspection Tulle-Sud et Inspection Académique) : organisation pédagogique
- ADPEP : gestion du centre, de la cantine et aide financière
- Commune de TULLE : financement des activités et des transports
- Commune de Pandrignes : mise à disposition des locaux
- FAL : employeur de l'animateur nature.

Pour ces classes, des propositions de participation sont faites aux familles via les PEP 19.

- Le permis piéton

Pour la seconde année consécutive, le Service du Domaine Public animera en partenariat avec l'association Prévention MAIF des sessions de prévention du risque piéton à tous les élèves de CE2. Une remise de diplôme sera organisée à l'Auzelou avec toutes les écoles.

- Les fournitures scolaires

Dans ce contexte d'augmentation des prix et malgré les contraintes qui pèsent sur le budget de la collectivité, il a été décidé de maintenir un bon niveau de crédits accordés aux écoles. Cela permet de limiter fortement les dépenses des familles pour la rentrée de leurs enfants.

Elèves de l'élémentaire :

Catégorie	Budget alloué
Fournitures scolaires	35,50 € /élève
Livres scolaires	24 € /élève
Crédit bibliothèque	40 € /classe

Elèves de la maternelle :

Catégorie	Budget alloué
Fournitures scolaires	35,50 € /élève
Abonnements maternelles	113,50 € /classe
Crédit bibliothèque	40 € /classe
Jouets de Noël	15 € /élève

- Les outils numériques

Afin de favoriser l'utilisation des outils numériques dans les sites scolaires, la ville, après concertation des équipes pédagogiques et de l'Inspection de l'Education nationale a décidé de prolonger le plan d'acquisition et de renouvellement des matériels pour un coût global de 12 000 €. En effet, tous les anciens tableaux blancs interactifs sont aujourd'hui remplacés par des vidéos projecteurs interactifs qui nécessitent beaucoup moins de maintenance. Par ailleurs, une dizaine d'ordinateurs portables mis à disposition des enseignants et des directeurs ont été changés.

La Ville continuera compléter le parc des tablettes en fonction des besoins réels exprimés par les équipes pédagogiques.

Restauration scolaire : les efforts sont maintenus

Pour cette rentrée scolaire, des investissements pour renouveler des matériels anciens (lave-vaisselle, armoire froide ...) ont été réalisés pour une enveloppe de 23 000 €.

Tout au long de l'année scolaire, le service de restauration de la Ville fournit environ 900 repas par jour qui sont livrés en liaison froide dans les écoles de Tulle.

Soucieux de fournir des repas de qualité et convaincus que bien manger participe à la réduction des inégalités et favorise la réussite à l'école, les élus de la majorité municipale demandent à la cuisine centrale de privilégier les produits frais, les produits bio et le « fait maison ». Le label « Territoire bio engagé » vient d'ailleurs récompenser nos efforts.

Aujourd'hui ce sont 27% de produits issus de l'agriculture biologique qui sont utilisés pour la production des repas.

Les agents de la cuisine centrale se rendent régulièrement dans les écoles pour des moments d'écoute et de partage avec les enfants et le personnel scolaire.

La commission de restauration (comprenant notamment directeur des écoles, élus, parents d'élèves volontaires et élèves) permet d'échanger sur différents sujets comme le gaspillage, la saisonnalité des mets, l'utilisation de nouvelles recettes...

La lutte contre le gaspillage reste un enjeu majeur. Les pesées des déchets sont réalisées quotidiennement et toute l'année scolaire pour sensibiliser les élèves.

La mise en place d'un forfait dans le cadre de la politique tarifaire a permis de réduire cette perte de repas produits. Des améliorations sont encore possibles dans ce domaine.

Enfin, pour respecter le cadre de la Loi EGALIM l'utilisation des contenants plastiques sera abandonnée dans les semaines à venir et remplacée par des matériels en inox et en cellulose. Cette transition génère des contraintes techniques (stockage, gestion des recyclables ...) sur lesquelles les services travaillent actuellement.

Madame Sandy LACROIX : « C'est une rentrée qui s'est bien déroulée, sous un beau soleil et avec de beaux sourires.

Sur les écoles de la Ville on peut constater une stabilisation des effectifs, même plutôt une hausse. En réalité, on a une petite baisse en élémentaire mais qui est largement compensée par une hausse en maternelle, ce qui est plutôt de bon augure pour les années futures.

On a 885 enfants qui sont accueillis dans nos écoles publiques cette année.

L'organisation de la semaine c'est donc la semaine à quatre jours, comme c'est le cas depuis septembre 2021. Il n'y a pas de modification. Il n'y a pas de modification particulière sur les horaires qui sont de 8h30 à 16h30 avec une pause déjeuner qui est un peu décalée pour faciliter l'accès des élèves en maternelle à la cantine. Ça fonctionne bien.

Les dispositifs en place sont maintenus. Très rapidement puisque ce sont des choses qui existent maintenant depuis plusieurs années : les études surveillées dans les garderies deux fois par semaine (les lundis et les jeudis), un service de garderie de 7h30 à 18h30.

On a 20% à peu près des enfants qui fréquentent les lieux de garderie.

On a aussi le dispositif du Campus Junior qui est maintenu parce qu'il va avec la semaine de quatre jours. On a 160 enfants qui participent aux activités qui sont proposées à la fois par nos agents municipaux et par les animateurs des structures associatives locales.

Ce dispositif a un coût pour la collectivité mais il assure en tous les cas un service pour les enfants et les familles.

On a fait aussi un point sur les travaux. Comme vous le savez, nous avons un programme pluriannuel de travaux dans les sites scolaires et cette année, en plus de la ligne budgétaire que nous avons pu avoir les années précédentes, il y a eu des moyens exceptionnels qui ont été fléchés pour procéder à la rénovation d'une partie importante de la toiture de l'école Clément Chausson qui, je vous le rappelle, prenait l'eau et qui impliquait des problèmes de fonctionnement de l'école.

Donc, les travaux devraient débiter dans les semaines à venir. Cela mobilise effectivement des crédits importants puisqu'on a plus de 320 000 € pour cette rénovation indispensable.

Nous avons ensuite les travaux habituels qui ont été faits. On a un programme de renouvellement de stores, de rideaux pour lutter aussi contre la chaleur.

On a pu en parler à l'école Clément Chausson puisqu'ils en ont été dotés et on a terminé notre circuit de rentrée sur cette école.

La Directrice indiquait que déjà ils sentaient quand même la différence entre les pièces qui étaient équipées et celles qui ne le sont pas. Elle voit déjà une diminution au niveau des degrés.

C'est donc l'objectif de la lutte contre la chaleur.

Les équipes pédagogiques sont toujours accompagnées par la collectivité au mieux et, je pense, dans des conditions parfaitement satisfaisantes avec différents dispositifs qui existent, notamment le parcours culturel. Cela fait des années que cela existe donc je ne vais pas revenir dessus.

La seule nouveauté, c'est l'UNICEF avec qui on a un partenariat pour un dispositif « Ville amie des enfants » et donc ils intègrent le parcours culturel pour proposer des interventions sur le thème des droits de l'enfant.

Le parcours culturel c'est une trentaine de classe et plus de six cents élèves. Cela représente les trois quarts de la population scolaire dans les écoles. Il est renouvelé en permanence et il apporte satisfaction.

Il y a aussi les classes nature et environnement et c'est la Ville qui les finance. Elles se déroulent à Pandrignes. On a 26 classes qui participent chaque année et donc ce dispositif, bien évidemment, est reconduit.

Il met en exergue différents partenaires que ce soit l'Education Nationale, la commune ou la FAL qui emploie un animateur nature.

On peut aussi vous parler du permis piétons parce que c'est un dispositif qui existe avec l'association Prévention MAIF qui vise à expliquer les risques des piétons à tous les élèves de CE2. Il est reconduit cette année.

C'est un agent de la collectivité du Service du Domaine Public qui est intervenu pour animer ces sessions.

Ça s'est très bien passé donc ça va être réitéré. On peut être satisfaits que ce soit repris puisque la Police Nationale avait fait savoir qu'elle ne reconduirait pas son intervention. On a donc pu pallier et maintenir cette session pour les écoles de la Ville avec une remise de diplôme qui se fait en fin d'année et qui a été assez appréciée par les enfants.

Pour les fournitures scolaires, vous avez un détail et donc, je ne reviendrai pas sur ça. Les budgets sont maintenus sur les budgets que nous avons les années précédentes que ce soit en école maternelle ou élémentaire.

Un dispositif est également maintenu sur les outils numériques. Vous savez la Ville rééquipe régulièrement pour avoir du matériel qui soit de qualité et récent tel que l'équipement en vidéoprojecteurs interactifs. C'est un effort annuel important qui est fait.

En ce qui concerne la restauration scolaire, il y a également des investissements importants parce qu'il faut renouveler du matériel ancien et puis la Cuisine Centrale assure la production de 900 repas par jour, livrés en liaison froide dans nos écoles quelles qu'elles soient parce que l'école Saint Marie en bénéficie également.

Il y a un souhait de privilégier les produits frais, les produits Bio et faits maison. Il faut quand même voir aussi que c'est tout un travail qui est fait par les agents de la cuisine parce qu'il faut, en même temps, tenir les budgets et, en même temps, tenir nos engagements sur ces objectifs.

Il y a un échange qui se fait avec la Cuisine Centrale et nos agents qui sont sur site mais également avec l'extérieur puisqu'il y a une Commission de Restauration qui se réunit deux fois par an pour permettre d'échanger sur les différents sujets comme le gaspillage, les recettes, l'explication de l'équilibre alimentaire. Et également, il avait pu être discuté des contenants puisque comme toute évolution législative, il faut toujours se remettre au goût du jour et, dans le cadre de la loi EGALIM, il fallait supprimer les contenants plastiques. C'est applicable au 1^{er} janvier 2025.

On y arrive et donc il y a eu des tests qui ont été faits pour remplacer ce matériel-là par des matériels en inox et cellulose et analyser ce qui est favorable et défavorable avec la mise en place de ce nouveau matériel.

C'est encore un peu à l'étude actuellement.

Je terminerai simplement en remerciant l'ensemble des agents parce que pour que la rentrée se passe bien, elle démarre le 2 septembre pour les élèves mais elle démarre une semaine plus tôt pour nos agents parce qu'il faut remettre les salles et les écoles dans un bon état de service mais aussi il y a souvent à déménager des salles pour s'adapter aux répartitions pédagogiques en fonction, bien sûr, des élèves qui fréquentent les sites.

On peut en parler particulièrement parce qu'on a une ouverture de classe à Joliot-Curie et donc ça supposait aussi de s'adapter pour que les enfants puissent rentrer dans de bonnes conditions.

On ne peut que remercier l'ensemble de nos agents. »

Monsieur Bernard COMBES : « Des questions complémentaires ?

Donc une ouverture d'une classe supplémentaire à Joliot-Curie qui nous faisait effectivement besoin parce que les effectifs étaient quand même élevés.

Dans chaque école, comme le disait Sandy, il y a un bon niveau de présence, ce qui représente quand on associe, comme on doit le faire, Sainte Marie, un millier d'élèves. Il y en a 160 à Sainte Marie.

Des enseignants présents dans toutes les classes. Il y a des enseignants, des directeurs et directrices très chevronnés aussi qui font un bon travail. Cela constitue une communauté éducative de choix entre les agents municipaux qui servent aussi les écoles et les élèves.

Une rentrée sous sourires et je n'irai pas jusqu'à dire, sauf avec un brin d'humour, une rentrée sans ministre opérationnel qui donnait le sourire aux directeurs et directrices d'écoles mais en tout cas il y avait un peu moins de directives et un peu plus d'accueil pédagogique dans nos écoles.

Cela ne pas perdurer, parce que sans doute il y aura un ministre un jour. On verra bien car il suffit d'attendre la suite ».

Madame Micheline GENEIX : « Merci Madame LACROIX pour cette présentation très étoffée. Cependant, je voulais vous signaler que je n'ai encore jamais été conviée à une seule commission concernant la santé, l'éducation et le sport.

J'en ai parlé plusieurs fois à Madame LACROIX. Je suis désolée de m'exprimer en Conseil Municipal mais ça ne me paraît pas très logique. »

Madame Sandy LACROIX : « Cette commission effectivement ne concerne pas que mon secteur. Elle est pluridisciplinaire et vous n'avez, effectivement, pas été conviée parce qu'elle ne s'est pas tenue depuis deux ans, je pense.

L'année dernière il y avait une date qui avait été programmée et pour des raisons de santé respectives, nous n'avons pas pu la tenir.

Il faudra qu'elle puisse être reprogrammée. »

Madame Micheline GENEIX : « Elle ne s'est pas tenue mais, en fait, je n'ai pas été avertie de cette annulation de cette commission et j'ai été devant porte close.

Il avait été dit qu'elle serait reprogrammée très rapidement. Donc, ça fait deux ans, en effet.

Si ça ne sert pas, il vaut mieux m'enlever de la commission, en fait. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « J'aurais une petite question annexe.

Combien vous avez d'élèves allophones maintenant et quel dispositif est mis en place pour prendre en charge leur apprentissage du langage de la langue Française indépendamment des efforts qui sont faits par la structure scolaire ? Est-ce que vous avez déployé un outil ? »

Madame Sandy LACROIX : « Le nombre, je ne saurais pas vous dire. Effectivement, on a deux sites qui comportent un accueil important. Je dirais même trois parce qu'il y en a à Clément Chausson. Principalement c'est quand même Joliot-Curie et Turgot.

Est-ce qu'on a des dispositifs particuliers au niveau de la Ville ? Non, il n'y en a pas à part l'attention particulière de nos agents.

Cela étant, ce qui est mis en place par l'Education Nationale, ça reste aussi en fonction de leurs capacités et ça n'est pas non plus toujours suffisant pour les écoles.

Ce qui a aussi motivé l'ouverture de la classe à Joliot-Curie, c'est de tenir compte de la spécificité du site et des enfants à la fois. »

Monsieur Bernard COMBES : « Pour les primo-entrants des groupes sont parfois constitués, notamment les classes ULISS, non pas qu'il y ait un handicap lié au caractère allophone, on peut avoir plusieurs situations notamment en termes d'âge. Quand on est rentré dans la section ULISS, il y avait des gens de camps réfugiés parce que l'Etat avait procédé à une répartition à la suite des décisions de répartition entre les pays européens d'enfants d'origine Syrienne. On a quelques élèves arrivés par ce biais.

Il faut voir quand même des situations qui sont générées par ces arrivées. C'est à l'Etat de prendre totalement les accueils mais ça génère évidemment des situations pédagogiques différentes. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Nous sommes très heureux de revenir dans cette enceinte mais immanquablement on doit aussi discuter comme des citoyens.

Vous avez parlé de l'attractivité, vous l'avez laissé supposer, de Sainte Marie.

Attention à ne pas constituer à Tulle des classes qui soient uniquement des classes d'allophones qui font fuir des Tullistes qui acceptent difficilement qu'il puisse y avoir un apprentissage qui soit fait avec des enfants qui ne parlent pas notre langue et qui préfèrent aller dans des établissements privés.

Je pense qu'il y a une véritable réflexion à porter et un équilibre à tenir parce que sinon nous allons perdre beaucoup en perception du qualitatif que peuvent offrir tant les équipes pédagogiques qui sont, je pense pour la plupart des pédagogues invétérés mais qui sont toujours dans des situations d'apprentissage qu'on a quand même dans les grandes métropoles et peu souvent dans des villes de notre dimension.

Je voulais simplement savoir aussi si l'Education Nationale a pris en charge ce paramètre-là et leur offre la capacité de mettre en place des outils. Pour l'instant j'entends dans votre discours peu d'éléments.

Je voudrais qu'on ait au prochain Conseil Municipal une vraie expertise et qu'on ait des chiffres quantifiés par écoles et les dispositifs qui sont offerts derrière pour donner à entendre aux Tullistes les efforts constatables qui sont faits et que le melting-pot peut être une chance

d'enrichissement mais qu'il n'est pas question que nos écoles municipales deviennent des ghettos au sens linguistique du terme. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je pense que vous soulevez une réalité objective.

Je crois que c'est toutes les problématiques de ce qui nous arrive en termes d'élections de temps en temps, c'est-à-dire que les gens ont parfois des sentiments contradictoires à la réalité et que la réalité aussi a cette lecture qui peut être faite par les populations. On a peu de demandes de dérogation qui arrivent et je pense que Sandy LACROIX pourra vous le dire parce qu'elles sont traitées.

Après, sur la question de l'enseignement privé, nous en avons parlé à la rentrée avec la Directrice qui est, bien sûr, sensible à la situation de son école. Elle fait de la mixité sociale. Elle le fait réellement.

Elle fait de la mixité autre que sociale aussi parce qu'elle dit que c'est nécessaire à l'exercice de l'activité de l'éducation.

Elle dit que parfois elle a des enfants à qui on propose aux parents de revenir dans d'autres écoles éventuellement publiques parce qu'il faut avoir cette dualité de l'offre c'est-à-dire qu'il y a des moments où ça ne se passe pas bien à l'école, ça ne se passe pas bien avec un enseignant et il vaut mieux changer honnêtement. Ça peut être aussi dans les deux sens.

La Directrice travaille aussi, dans ce cadre, à ce que cela puisse se passer comme ça.

J'ai bien noté que la population enfantine de l'école Sainte Marie n'était pas tout à fait celle de Joliot Curie ou de Turgot mais ce n'est pas pour autant que ce n'était pas agréable dans les deux sites mais ça n'est pas le même travail pédagogique.

Il faut bien aussi le reconnaître et l'enseignant que vous êtes le sait très bien.

Il faut être capable d'aborder la réussite à travers ces difficultés là et donc d'avoir une lecture de mise en place de la situation.

On peut avoir des parents qui nous demandent des dérogations pour ces raisons-là. C'est peu mais c'est arrivé. »

Madame Sandy LACROIX : « Après, sur l'école Joliot-Curie, sur la dernière commission de dérogation, nous n'avons pas eu de demandes particulières pour des changements. C'est une école qui accueille toutes les personnes qui sont autour de l'école. C'est donc vraiment une école de secteur et sur lequel il n'y a pas, entre guillemets » de fuites.

Ce sont des arrivées qui se font un peu au courant de l'année. Quand on a les chiffres de début et ceux de la fin d'année, il y a des arrivées en cours de route.

Après, sur le dispositif, il y a un dispositif qui est plus un accueil d'enfants en difficulté avec un enseignant qui est spécialisé pour. C'est pour un accompagnement soutenu et ça n'est pas réservé aux enfants allophones. C'est en cela que je vous disais qu'il n'y a pas de dispositif spécifique mais, pour autant, il y a une vigilance, bien évidemment, et une attention particulière qui est accordée que ce soit par les enseignants ou par les agents de façon que les enfants vivent leur scolarité le mieux possible. »

Monsieur Bernard COMBES : « Ça nécessite de différencier la pédagogie, vous l'avez dit, et différencier la pédagogie c'est avoir aussi la capacité de le faire dans le cadre du programme et de faire avancer tous les enfants et avec tous les effectifs

Là où vous avez raison de soulever ce problème ce n'est pas parce qu'on ne le dira pas, qu'on n'en parlera pas, que ça n'existera pas. Là aussi il faut qu'on dépasse nos propres visions ou naïves ou, au contraire, projectives sur une certaine forme de représentation idéologique pour aller vers la réalité du terrain.

La réalité du terrain c'est celle-là : une transformation dans les écoles du public accueilli. C'est une vérité et il faut l'assumer.

Merci Monsieur CHAUMEIL pour ces éléments. On essayera d'effectuer cet exercice de transparence mais il faudrait qu'on l'ait aussi avec l'Education Nationale. Comme on a qu'une partie de la prise en charge des enfants dans ce cadre-là, il faut que l'Education Nationale puisse nous dire ce qu'elle met en place et comment elle le met. Cela peut être un Inspecteur de l'Education Nationale qui vient au même moment.

On est d'accord que ce n'est pas la Ville en soi, c'est l'activité autour de l'école.

Merci Sandy pour ce point.

On va passer aux sujets traités par Fabrice MARTHON.

Je vais en profiter ce soir pour vous dire que vous ne verrez pas le visage du Directeur de Cabinet de la Mairie de Tulle.

Thomas JACQUELIN a quitté la collectivité le 15 juillet 2024.

Tout le monde le connaissait, je pense, pour ses qualités personnelles et professionnelles dans la collectivité. C'est quelqu'un qui nous manque déjà beaucoup. D'une grande capacité de travail, d'une très grande loyauté, d'une fidélité, d'un grand respect aussi pour les personnes, pour le travail à accomplir au sein de la collectivité qui est complexe, avec beaucoup de qualités.

C'est sûrement pour ces raisons-là que le Député François HOLLANDE a décidé de le recruter et il fera l'attaché parlementaire principal de la permanence qui sera installée Quai de Chammard.

Nous aurons l'occasion de faire un pot. On ne connaît pas vraiment la durée de son contrat. Il a pris quand même un mini risque, il faut quand même le dire. C'est pour ça qu'il est détaché de la Mairie pendant la période voulue.

Bien sûr le prochain collaborateur ou la prochaine collaboratrice sera recruté très prochainement quand nous aurons validé son contrat de travail. Il vous sera ou elle vous sera très rapidement présenté. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Il n'aura pas non plus l'assurance d'être le prochain Maire de Tulle. »

Monsieur Bernard COMBES : « Oui, ça dépend. Ça peut être disjoint dans l'activité. Vous avez raison, je n'avais pas pensé à ça.

Mais il y a peut-être aussi ici des collègues qui sont très contents de cette situation justement. »

I-PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

URBANISME –

Rapporteur : Monsieur Fabrice MARTHON

1- Acquisition de plusieurs lots de copropriété au Centre 19000 sis 25 quai Gabriel Péri

Le conseil municipal a délibéré en juin dernier pour acquérir plusieurs lots de copropriété du Centre 19000 situé quai Gabriel Péri. Les négociations ont été menées de façon extrêmement rapide compte tenu de l'urgence de la situation et la ville pensait disposer d'un accord sur la chose et le prix comme il est d'usage avant de saisir le notaire. Cependant, les deux vendeurs font face à certaines difficultés qui les ont amenés à faire de nouvelles propositions sur les prix d'acquisition. Les services de la ville ont engagé une nouvelle négociation avec les représentants des vendeurs pour dégager un prix de vente satisfaisant pour toutes les parties.

Pour rappel, la copropriété située au 25 quai Gabriel Péri est connue des Tullistes sous son appellation Centre 19000. Elle avait à l'origine une vocation plutôt commerciale puisqu'elle abritait en son sein un supermarché et une galerie marchande. L'activité commerciale s'étant réduite au fil des années, le site s'est progressivement réorienté vers des activités plutôt tertiaires.

La Ville de Tulle fait partie des copropriétaires puisqu'elle a installé sur le site son CCAS et les Archives municipales. Elle est également propriétaire d'autres lots qu'elle n'utilise pas pour son propre compte mais qu'elle loue à d'autres opérateurs, notamment la CAF.

Cette copropriété est en difficulté depuis plusieurs années avec plusieurs locaux inoccupés. Deux copropriétaires sont défaillants dans le versement au syndic de leurs charges annuelles, ce qui a contribué à un accroissement des difficultés rencontrées avec l'apparition des désordres liés au manque d'entretien et de contrôles des installations dans les parties communes, faute de trésorerie suffisante dans les comptes du syndic. En outre, les documents de gestion administrative ne sont pas à jour, manquent de précision et ne permettent plus au syndic d'exiger le paiement des charges en toute sécurité juridique. Le règlement de copropriété initial qui la régit, sans la prise en compte du réaménagement des espaces communs et privés réalisé après les années 1990 pose problème. Un règlement de copropriété modificatif a été rédigé mais il n'a jamais été officiellement enregistré, impliquant l'existence de lots de copropriété qui ne reflètent pas la réalité des lots actuels. Ceux-ci sont néanmoins répertoriés par un nouveau levé de géomètre qui reste lui aussi à faire approuver.

La situation de cette copropriété a été jugée suffisamment grave pour que le Préfet décide d'intervenir et convoque en Préfecture l'ensemble des acteurs concernés (copropriétaires, occupants, syndic, SDIS, ...). A l'issue des deux réunions en Préfecture, le constat a été fait qu'il existait deux alternatives :

-demande de mise en liquidation de la copropriété par le syndic avec à très court terme une fermeture administrative du site. Cette hypothèse entraînait une recherche en toute urgence de solutions de relogement pour les occupants actuels. Afin de ne pas l'écarter trop rapidement, des recherches de locaux alternatifs ont été effectuées. Les résultats ne se sont pas montrés particulièrement probants : outre les coûts d'acquisition ou de locations, il fallait généralement financer des coûts de remise en état. Les délais de déménagements se comptaient plus en mois qu'en semaines. En outre, une éventuelle fermeture du site posait la question de son devenir quasiment en plein centre-ville.

-intervention des copropriétaires et/ou de la puissance publique pour redresser les comptes et la gestion de la copropriété. C'est cette voie qui a été choisie.

Depuis le mois de juin, les premières actions ont été lancées : l'assemblée générale des copropriétaires s'est réunie le 17 juillet et elle a validé le lancement et le financement des travaux de réhabilitation urgents, notamment remplacement de l'ascenseur, remplacement des systèmes ouverture/fermeture des communs, vérification et remise à niveau des systèmes électriques dans les communs, et surtout vérification et remise en état complète du système de sécurité incendie. Compte tenu des acquisitions en cours et pour concrétiser les décisions de travaux sans retomber dans les difficultés liées aux défauts de paiement des copropriétaires défaillants, la Ville a indiqué qu'elle prendrait en charge les appels de fonds travaux non seulement pour le compte de la ville mais également pour ceux de la SARL Tonic Plus et la SCI Les Cabanes soit un montant maximum de 50 000 €.

Le mois d'août n'est pas propice à la réalisation de travaux de cette envergure, néanmoins certaines entreprises ont pu intervenir dès la fin août.

Le Préfet a également confirmé l'engagement de l'Etat pour verser une subvention de 150K€ au titre de la DETR lors d'une réunion d'arbitrage avec les élus. Une réunion de cadrage a également eu lieu fin août entre les services de la ville et ceux de l'ANCT pour lancer l'étude annoncée en juin. Pour rappel, celle-ci prévoit une action sur 3 points :

- une assistance juridique pour remettre en bon ordre l'ensemble des documents de gestion de la copropriété notamment division en volumes, règlement de copropriété...
- une assistance technique pour vérifier la pérennité des ouvrages, la conformité des travaux entrepris par le syndic en particulier sur les systèmes de sécurité.
- une assistance sur une éventuelle requalification des espaces pour conforter les usages et attirer de nouveaux occupants. Sur ce point, une attention particulière sera portée sur les espaces contre terriers qui ne disposent pas de lumière naturelle mais qui peuvent néanmoins trouver de nouveaux usages.

Depuis le mois de juin, les discussions avec les conseils de la SARL TONIC PLUS et le mandataire judiciaire pour la SCI des Cabanes ont permis de recalculer des prix d'acquisitions compatibles avec les contraintes des uns et des autres et les évaluations domaniales. Aussi, il est proposé au conseil municipal de délibérer à nouveau sur les prix d'acquisition comme suit :

La SARL TONIC PLUS est propriétaire, au sein de la copropriété cadastrée AV 177 et 178, des lots n°7 à 15, 19 à 24, 31 à 43 et 137 (cf. plans joints : n°3 en bleu, niveaux 0 et 1). Un accord a été obtenu avec les représentants de cette SARL, sur un prix de 338 000 €, pour une surface totale d'environ 1 500 m². Le bien a été évalué par le service des Domaines à 341 500 € assortie d'une marge de 10%. Le prix d'acquisition est inférieur à l'estimation des Domaines.

Il est précisé, par ailleurs, qu'en cas d'erreur matérielle sur les numéros des lots, il sera tenu compte des biens tels qu'ils sont identifiés aux plans ci-annexés.

La SCI LES CABANES est, au sein de cette même copropriété, propriétaire des lots n° 1 à 4 et 25 (cf. plans joints : n°5, niveaux 0 et 1). Le mandataire judiciaire en charge de la liquidation de la SCI LES CABANES, propose une acquisition pour un montant de 175 700 € sous réserve de l'accord de Madame la Juge commissaire, pour une surface totale approximative de 456 m² figurant dans l'acte de propriété. Le bien a été évalué par le service des Domaines 180 000 €. Il est précisé qu'en cas d'erreur matérielle sur les numéros des lots, il sera tenu compte des biens tels qu'ils sont identifiés aux plans ci-annexés.

La SCI LE TOIT TULLISTE DEUX est propriétaire de la parcelle AV 191 (cf. pièce annexe). Elle ne fait actuellement pas partie de la copropriété, celle-ci ayant été oubliée lorsque ladite SCI a vendu ses biens au sein de cette copropriété. Point de blocage pour régulariser le règlement de copropriété, notamment celui en volume (au-dessus de la copropriété se situent le parking et la résidence de Corrèze Habitat), sa maîtrise foncière par la ville de Tulle, viendrait décanter une situation bloquée depuis plusieurs années. Le représentant de cette SCI, accepte de la céder pour un montant de 10 000 €. Le bien a été évalué par le service des Domaines 950 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%. Compte tenu de la spécificité de ce bien, il est proposé de passer outre l'avis des Domaines et d'engager une négociation avec la SCI le Toit Tulliste Deux pour éventuellement acquérir ce bien, si les études menées par l'ANCT confirment le besoin impératif d'acquisition, avec un prix plafond de 10 000 euros.

Les frais d'acte et de réalisation des diagnostics pour les acquisitions seront à la charge de la ville de Tulle.

Il est précisé que pour éviter la redondance, l'affaire est présentée par l'intermédiaire d'un rapport unique mais qu'il fera l'objet de quatre délibérations distinctes. **Aussi, il est proposé au conseil municipal :**

- **1 d'abroger la délibération précédente sur cette opération d'acquisition**
- **2 d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à acquérir les biens situés 25 quai Gabriel Péri appartenant à la SARL TONIC PLUS pour un montant de 338 000 €. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité de cette acquisition.**
- **3 d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à acquérir les biens situés 25 quai Gabriel Péri appartenant à la SCI LES CABANES pour un montant de 175 700 €. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité de cette acquisition.**
- **4 d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à concrétiser les négociations en cours avec la SCI TOITS TULLISTE 2 dans la limite de 10 000 € nets vendeur. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité de cette acquisition.**

Monsieur Fabrice MARTHON : « Bonsoir tout le monde.

La première délibération concerne un sujet que l'on a déjà évoqué lors du précédent Conseil Municipal à savoir l'acquisition de plusieurs lots en copropriété sur le Centre 19000.

Ce qui est important à retenir c'est que nous avons été convoqués de façon assez prégnante par les services de l'Etat, notamment de la Préfecture, afin d'évoquer la situation de la copropriété qui a été jugée grave.

L'ensemble des acteurs concernés a été reçu à deux reprises en Préfecture avec un constat assez simple et binaire : soit la demande de mise en liquidation de la copropriété avec à très court terme une fermeture administrative du site avec un impact compliqué « à encaisser » pour reloger les acteurs du site, soit une intervention des copropriétaires et de la puissance publique pour redresser les comptes de la gestion de cette copropriété.

C'est cette voie qui a été proposée et soumise en termes de scénario de sortie.

Depuis le mois de juin plusieurs actions ont été lancées. Il y a eu l'Assemblée Générale de copropriété le 17 juillet 2024 qui a fait suite au Conseil Municipal.

Elle a validé le lancement et le financement des travaux de réhabilitation urgents, notamment le remplacement de l'ascenseur, le remplacement des systèmes d'ouverture et de fermeture des communs, la vérification et la remise à niveau des systèmes électriques dans les communs et surtout la vérification et la remise en état complet du système de sécurité incendie qui était au cœur du sujet concernant l'avenir de ce site.

Compte tenu des acquisitions en cours et pour concrétiser les décisions de travaux, la Ville a indiqué qu'elle prendrait en charge les appels de fonds travaux non seulement pour son compte parce que la Ville est copropriétaire comme on l'avait signalé la fois précédente mais également pour les lots dont elle se portait acquéreur à savoir ceux de la SARL TONIC PLUS et SCI les Cabanes soit un montant maximum de 50 000 €.

Courant du mois d'août, il n'y a pas eu grand-chose d'effectué au niveau des entreprises, surtout que ce sont des travaux importants. Cependant, depuis déjà deux semaines on a pu constater qu'il y a eu des interventions quotidiennes sur site pour la remise en état des locaux.

Depuis, on a aussi eu confirmation de l'engagement de l'Etat sur la subvention de 150 000 € au titre de la DETR lors d'une réunion d'arbitrage avec les élus.

On a lancé cette semaine l'étude dont on avait parlé l'autre fois concernant l'avenir du site. C'est une étude ANCT.

On va simplement dire qu'il y a une partie assistance juridique puisqu'il y avait un gros flou et une problématique sur la gestion de la copropriété et notamment des divisions en volumes. On a découvert des espaces qui n'étaient affectés à aucun propriétaire.

Il y a une assistance technique pour vérifier la pérennité des ouvrages, la conformité des travaux entrepris.

Il y a également une assistance sur la requalification des espaces pour conforter les usages et attirer de nouveaux occupants dans un objectif d'avenir et pour pouvoir proposer le site sur sa vocation désormais tertiaire et la conforter dans cette vocation-là avec la mise à disposition de locaux, de bureaux et d'espaces autour des activités économiques.

Depuis le mois de juin, on a également avancé à la suite du dernier Conseil Municipal sur les négociations et discussions avec les vendeurs.

Pour la SARL TONIC PLUS, nous avons acté une décision de principe sur une base de 240 000 €. Il s'avère que depuis, on a repris bien évidemment les discussions avec le vendeur, il y a un projet plus qu'avancé puisque le bail a été signé avec un établissement bancaire et il y a des travaux qui ont été effectués et qui vont revaloriser le site qui n'était pas trop « dans les petits papiers » au moment où on a décidé de faire ces acquisitions. Il y a une revalorisation du bien qui va, de fait, être effective avec des travaux autour de 80 000 €.

Nous avons demandé que le service des Domaines procède à une évaluation. Celle-ci a été faite à hauteur de 341 500 € avec une marge de négociation de 10 000 €.

Sur cette base-là, nous sommes tombés d'accord avec le vendeur sur la somme de 338 000 € pour ce lot-là d'une surface de 1 500 m². Ramené au m², on est sur un prix de 225 € environ.

Voilà en ce qui concerne la SARL TONIC PLUS.

Pour ce qui concerne la SCI Les Cabanes, nous nous étions positionnés sur un montant d'acquisition à 160 000 € que nous avons validé. La situation de la SCI Les Cabanes est un peu complexe puisqu'il y a un liquidateur judiciaire qui a la charge de gérer la liquidation de cette copropriété-là.

Nous avons fait cette offre auprès du mandataire sous réserve de l'accord du juge commissaire puisqu'il y a in fine une décision de justice qui doit entériner la cession.

À la suite des discussions sur la base de 160 000 €, il s'avère que nous avons reconsidéré et revalorisé l'offre à hauteur de 175 700 €. Il y a eu quelques investigations qui ont été menées sur les comptes de liquidation et on serait plus en conformité sur cette base de 175 700 €.

De la même manière les Domaines ont fait une estimation à 180 000 € avec une marge de négociation de 10% et donc nous sommes dans « les clous » de l'estimation.

En ce qui concerne la SCI Le Toit Tulliste 2, il n'y a pas de changement par rapport à ce qui avait été évoqué au mois de juin sur le rachat de cette partie-là.

Voilà pour la situation. On est sur une situation définitive avec des accords de la part de l'ensemble des parties. Il nous manque simplement à récupérer pour la SCI Les Cabanes la décision du juge commissaire mais a priori on est « en phase » sur les montants. »

Monsieur Bernard COMBES : « Peut-être des questions sur cette complexité qu'est le Centre 19000. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Rafraîchissez-moi la mémoire Monsieur MARTHON ? Nous sommes copropriétaires depuis combien de temps ? »

Monsieur Fabrice MARTHON « Je ne sais pas exactement depuis combien de temps on est copropriétaires. C'est à la suite de la réhabilitation des parts des activités commerciales. La Ville s'était positionnée sur des espaces, notamment, pour venir reloger des services de la collectivité.

On pourra vous communiquer la date. Cela fait au moins 20 ans. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « C'est ce que je voulais vous entendre dire. Au moins 20 ans. C'est-à-dire que pendant 20 ans la collectivité a été dans une copropriété, une véritable nébuleuse marquée par des incuries.

Pendant 20 ans, malheureusement, vous étiez quand même à la gouvernance de cette collectivité et vous n'avez pas été très scrupuleux.

Ce soir, vous nous annoncez « des lièvres ». Je trouve que les montants qui sont donnés sont prohibitifs.

Il y a aussi quelque chose qui me gêne c'est qu'un membre de la SARL TONIC PLUS, était sur votre liste de soutien. Je crois que c'était le premier qui était nommé sur votre liste de soutien aux municipales. Cela me gêne énormément.

Je crois que là, on voit combien le Musée a pesé dans votre mandature, dans votre gestion. Il a accaparé toutes vos attentions et il y a bon nombre de sujets, de dossiers qui sont partis au fil de l'eau comme ça et que vous avez laissé en déshérence.

Alors aujourd'hui, on va se retrouver avec un investissement de 500 000 € pour des locaux qui ne sont pas très attractifs. TONIC PLUS, c'est resté inoccupé des décennies. On a eu des salles de sport qui tournaient le temps d'un trimestre et qui s'évanouissaient dans la nature.

J'aurais attendu de la collectivité qu'elle soit un peu plus attentive. Là, vous avez « des lièvres » partout et vous ne savez même pas ce que vous allez trouver encore en termes d'infrastructure sur ce produit-là.

Bien sûr, vous avez la semonce de la CAF qui vous a contraint, qui s'est même mise en arrêt technique pour des nécessité de sécurité. Il a fallu que le Président de la CAF ait un ton véhément pour que vous l'entendiez.

Vous réagissez très tardivement. C'est un investissement qui est colossal au regard des capacités de cette collectivité, au regard aussi des 100 milliards d'euros que l'Etat s'apprête à tordre dans tous les sens et qui vont immanquablement impacter notre commune.

Je trouve que c'est vraiment une gestion qui est hasardeuse et là, on en a les signes tangibles.

Ce soir, c'est vrai que vous n'êtes pas dans une situation très facile parce que vous êtes encore une fois à l'agonie. Il y a des manquements derrière et vous avancez sur des prix, pour moi, qui ne sont pas à la hauteur de la qualité des murs.

Rappelez-vous, même le Commissariat n'a pas voulu s'y installer en raison des contraintes de sécurité : pas d'évacuation par l'arrière.

Et puis ces bâtiments ont tellement vécu. La Ville va faire un investissement et elle va au moins multiplier par deux le coût dans les années qui viennent pour les réhabiliter. Ce sont des investissements sur des structures qui sont désuètes.

S'il y avait des projets d'écrasement, ça pourrait être celui-là.

Et puis ce Centre 19000 a complètement défiguré la ville.

Je crois que l'investisseur c'était le père de notre Sénateur Briviste.

Ça a été une véritable défiguration pour la Ville. Quand on est sur les bords de quais et qu'on voit la lecture des façades, c'est emblématique d'une laideur qui est celle des années 70, sous couvert d'une modernité. On était capable de promouvoir des architectures qui ont très mal vieilli et qui sont hideuses pour ne pas dire autre chose.

C'est vrai qu'il y a un petit sentiment de colère parce que vous êtes au pied du mur parce que la CAF vous contraint. Vous êtes au pied du mur parce que vous n'avez pas eu de choix alternatif.

Souvenez-vous, en d'autres temps, nous avions parlé de ce qui pouvait se faire sur le site de la Solane. Vous avez un bâtiment qui a complètement été délaissé par la collectivité avec des zones de parking derrière.

C'est un investissement mais avec les 10 000 000 € qu'on a mis sur le Musée, on aurait pu porter des projets aussi pour faire en sorte de conforter la CAF sur ce territoire, qu'elle ne s'évade pas à Brive comme elle était souvent l'objet de pressions organisées contre vous.

C'est un petit peu cet ensemble de constatations que nous voulons faire ce soir. »

Monsieur Bernard COMBES : « On ne va pas être plusieurs à répondre. Vos interrogations et vos remarques sont recevables au sens où elles sont dites par vous avec le recul mais c'est compliqué le Centre 19000.

C'est vrai, vous avez raison. Vous avez soulevé la question des architectures hideuses de cette Ville et quand on a pour 340 000 € de travaux de toiture à l'école Clément Chausson qui est un autre exemple de ce qui n'aurait jamais dû être construit. Je pense au toit dans tous les sens sur lequel il pleut tout le temps. Il ne faut quand même pas être mage pour se rendre compte qu'à Tulle ce n'étaient pas des bâtiments qui devaient être faits comme ça.

Je ne parlerai pas du Conservatoire de Musique qui est une autre laideur patentée.

Le Centre 19000, c'est vrai que c'est un bel exemple de ce qu'on n'aurait jamais dû faire à Tulle et qui s'est fait pas par nos différentes municipalités, en tout cas pas celles que j'ai conduites ce dont je m'enorgueillis et lorsque l'on regardera le Musée, la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines, on ne pourra pas dire qu'elle n'est pas insérée dans son territoire et dans son espace.

Ce sera au moins une faute qui n'aura pas été commise.

Sur le Centre 19000, ça fait peut-être sept ou huit ans que nous cherchons une solution de repli sur ce bâtiment. C'est moi-même qui ai conduit le repli et les solutions du repli pendant toutes ces années.

On a commencé par des enseignes de supermarchés qui voulaient s'installer à cet endroit-là et qui voulaient racheter la base du bâtiment là où était la salle de sport et puis en faire un parking de rez de rue et avoir un espace de supermarché au-dessus. C'était la Société ALDI qui avait le plus avancé sur ce projet et qui a reculé au moment de la crise du COVID.

Moyennant quoi on a cherché pendant plus de deux ans et construit pendant plus de deux ans l'alternative avec les PEP de la Corrèze qui ont conduit un projet de réhabilitation complète de ce site avec le rachat de toutes les parcelles existantes et libres à la vente et qui devaient y placer leurs services supports et l'ensemble des activités qui sont éparpillées dans la Ville.

Le projet a été défendu par les PEP et par moi-même auprès de l'ARS pour qu'elles obtiennent les crédits nécessaires à la réalisation des travaux.

Aujourd'hui les ARS ne veulent plus que les associations de type PEP soient propriétaires de leurs locaux parce qu'elles estiment qu'avec l'argent public elles construisent un patrimoine dont elles peuvent se parer en termes de ressources.

C'est donc plutôt en version locataire qu'elles doivent venir sur des installations.

Deux ans de travaux, quasi mensuels, pour faire avancer ce dossier et un jour les syndicats qui disent non, comme c'est contre terrier, il y a un refus de s'y trouver.

Ils ont reculé au dernier moment sur l'opération.

Ensuite on a eu parallèlement la CAF qui a continué de croître. Ce centre d'appels date de 2010, je crois, et donc rappelez-vous en 2010 ce n'était pas François HOLLANDE qui était au pouvoir au Gouvernement, et avec la CNAF, j'ai réussi à générer cette vingtaine d'emplois à cet endroit-là parce qu'ils voulaient être exclusivement en centre-ville.

Ils continuent d'ailleurs à vouloir s'y trouver.

Ensuite, on a eu donc la période Commissariat. Là le Commissariat aurait pu trouver une installation convenable mais ne veut pas, en tout cas les directives du Ministère de l'Intérieur en matière immobilière précisent qu'ils ne veulent pas partager les locaux avec qui que ce soit. Ils veulent en avoir la jouissance exclusive et pour y installer des cellules de dégrisement ou autre chose comme cela sur la partie contre terrier, ça n'est plus autorisé pour des raisons, on va dire, humanitaires. Les gens qui sont emprisonnés, même momentanément, doivent voir le jour.

Donc l'espace qui était dédié à ces structures-là n'a pas pu être racheté et la Direction de l'immobilier du Ministère de l'Intérieur qui dépend de l'unité de Bordeaux l'a finalement abandonné au profit de l'ancienne Trésorerie Générale qui est située avenue de Paris.

Voilà, c'est compliqué de dire qu'on n'a pas suivi les opérations parce qu'on les a suivies et c'est parfois discret parce que pour faire aboutir des projets c'est compliqué et je ne crois pas qu'on ait laissé les choses aller. Après, je reconnais que la situation est devenue complexe au moment de la mise en sécurité de ces bâtiments.

Les démolir suppose qu'on démolisse aussi les habitations qui sont au-dessus puisqu'elles sont construites sur pilotis depuis les bases du Centre 19000. A moins d'écraser du HLM Gabriel Péri, je ne vois pas effectivement comment on peut, Monsieur CHAUMEIL, démolir cet endroit.

Sinon, ça n'était pas forcément une mauvaise idée à conditions qu'il y ait un réaménagement complet de la colline. Mais ça n'a pas été envisagé par Corrèze Habitat qui, de toute façon, ne veut pas s'occuper beaucoup d'immobilier dans la ville.

Voilà les raisons qui nous ont conduit à chercher cette solution au fur et à mesure qu'effectivement la pression venait de la CAF et puis d'autres organismes qui s'y trouvent et ne pouvaient pas rester dans l'établissement. Qu'avions-nous comme solution ?

La recherche d'autres espaces ? Vous avez évoqué celle de la Solane. Elle a été visitée à plusieurs reprises et ni ORANGE, ni tous les prescripteurs n'ont souhaité se retrouver dans cet espace-là qu'ils estiment trop loin du centre-ville.

Deuxième élément : on n'est pas partisan non plus d'avoir ce type d'emplois en situés sur la périphérie de la ville parce qu'évidemment cela entraîne une désaffectation des centres-villes sur la journée, c'est-à-dire les usagers des commerces et des restaurants qui ont quand même bien besoin de cette population-là qui œuvre et travaille tous les jours dans la cité.

Et depuis que le télétravail a été lancé deux jours par semaine, demandez aux commerçants et aux commerces de bouche quel est l'effet de ce télétravail sur Tulle en matière de commerce.

Vous aurez aussi une indication des difficultés réelles du commerce aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, on a été conduit à prendre cette décision. Je pense qu'on fera une opération immobilière pour finir. Une fois que ce sera loué et utilisé, on fera une opération qui sera relativement indiscutable du point de vue des deniers publics mais pour l'instant c'est à nous de prendre le risque. J'en suis bien conscient et on en est bien conscients avec l'ensemble des équipes.

Ce n'est pas facile de gérer l'immobilier à Tulle puisque de toute façon personne n'en veut ou quand quelqu'un en veut, pas grand monde en veut ou quand quelqu'un en veut c'est que c'est achetable par beaucoup de gens. Les immeubles d'investissement, les trois étages trouvent preneurs très rapidement.

J'ai contacté à plusieurs reprises les grands opérateurs locaux : experts-comptables, entreprises de travaux publics. Ils n'ont pas voulu investir dans le bâtiment pensant qu'ils ne trouveraient pas après les prescripteurs en termes de baux.

Il a fallu s'y résoudre.

Est-ce qu'on l'a fait à la place de ? Est-ce qu'on a godillé jusque-là ?

Est-ce qu'on n'a pas fait sortir de terre dans la Rue Jean Jaurès un immeuble qui va accueillir de jeunes actifs ? Est-ce qu'on n'a pas fait la rénovation complète de la Place Maschat ? Est-ce qu'on n'a pas remis en état le parking Gabriel Péri entre temps ?

Est-ce qu'on n'a pas fait le Campus ? Est-ce qu'on n'a pas fait tout ça ?

Je n'ai pas l'impression de godiller. J'ai l'impression de prendre en compte la réalité du territoire.

Vous pouvez dire ce que vous voulez. Il y a des moments où c'est difficile de réaliser les choses à Tulle. Vous le savez très bien et quand on les réalise nous-même c'est parce qu'on n'a pas trouvé des opérateurs pour le faire.

Ce sera le cas dans l'avenue Victor Hugo quand il faudra effectivement trouver des opérateurs sur l'îlot Jouve parce qu'on ne pourra pas forcément travailler tous seuls.

Ce n'est pas facile la vie de la cité. C'est complexe et ce bâtiment, franchement il est laid c'est vrai, et on avait pensé en faire un parking et transformer la place Brigouleix en espace public.

On va faire autrement puisqu'on ne veut pas perdre les emplois.

Je suis, effectivement, très sensible, à ce qui s'est passé avec la CAF parce qu'on peut facilement perdre 30 ou 40 emplois très vite et puis même surtout sur le développement.

Vous savez que ce centre d'appels, Monsieur BRAZ en est le responsable et il est bien placé pour vous en parler en tant qu' élu, bien évidemment.

Les salariés qui y travaillent veulent revenir. Le télétravail ne leur convient pas parce que ça n'est pas la vie sociale qui leur est offerte chez eux qui les satisfont d'une part, et, d'autre part, on ne peut pas tout mettre à Brive non plus.

Donc, on se bat avec nos armes pour que les choses restent.

Ce centre d'appels traite les appels de la Seine Saint Denis notamment et d'autres départements parce qu'il a une excellence de réponses et de travail. Donc, j'espère que très rapidement la CAF pourra revenir. On fera le nécessaire.

Il faudra que le loyer suive parce qu'on n'est pas là pour loger les gens gratuitement. A un moment donné, la Banque Populaire va s'installer pendant deux ans, dix-huit mois pour les travaux qu'elle va faire pour la réhabilitation de son site principal, avenue Victor Hugo.

Elle va donc louer ces locaux : 3 000 € par mois et elle fait tous les travaux à sa charge. Voilà qui va nous permettre de faire rentrer un peu d'argent dans les caisses de la Ville.

Après la Banque Populaire, ce sera le Crédit Agricole qui s'installera là pour presque deux ans de travaux.

On trouvera des solutions au fur et à mesure et quand ce sera réhabilité, il y aura des gens pour venir dans ce site. C'est le souhait que je formule.

Et puis il y a le CCAS et d'autres activités très importantes.

Ce n'est pas parfait, j'en conviens. Mais si avec la godille on arrive à avancer, Monsieur CHAUMEIL, c'est déjà pas mal. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Vous ne nous avez pas informés sur le montant des dettes.

C'est évident que pour les vendeurs, c'est une bonne opération. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Les acquisitions correspondent au montant de l'ensemble des dettes des copropriétaires défaillants, sous-entendu dettes du syndic, fiscales et sociales. On rachète une dette et en rachetant la dette, on rachète le bien.

On ne vient pas rajouter en plus. C'est ce qu'ils doivent à la copropriété. On s'est entendu sur le fait de racheter la dette et de devenir propriétaire.

Le montant de la dette c'est le montant de l'achat. C'était 240 000 € pour la SARL TONIC PLUS et 160 000 € pour la SCI Les Cabanes, revalorisés sur les montants que j'ai indiqués et par rapport, notamment, aux travaux réalisés par la Banque Populaire qui viennent revaloriser le bien puisqu'ils injectent 80 000 € de travaux donc c'est normal que ça vienne en réévaluation du bien. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est beaucoup moins cher que lorsque Elon MUSK rachètera la dette Française.

Ce sont des montants raisonnables. On est à Tulle. N'importe quel immeuble de même valeur les vaut. On n'est pas dans un achat irrespectueux des tendances locales.

Et puis, on rend service à ceux qui s'y trouvent et aux usagers qui peuvent venir en centre-ville, se garer Place Brigouleix pour deux heures gratuites.

Si c'était parfait, on ne nous aurait pas demandé de le faire.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Monsieur Serge HULPUSCH : « Juste pour préciser que ce bâtiment, on l'aime ou on ne l'aime pas, mais ça s'inscrit dans un mouvement architectural qui s'appelle l'architecture brutaliste et ça correspond à une époque. On peut se réjouir qu'à Tulle on ait quelques siècles d'architecture qui sont visibles et c'est toujours bon pour la culture.

Pour en revenir au premier point qui m'a un peu déplu, je crois que je ne peux pas vraiment m'en empêcher, mais détruire le Centre 19000 et l'HLM au-dessus ça aurait été aussi une bonne solution pour supprimer quelques familles avec des enfants allophones, bien sûr, et Monsieur CHAUMEIL comme ça aurait été satisfait. »

Monsieur Bernard COMBES : « Tu extrapoles. Il en profite deux fois autant que nécessaire. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Il est là dans ces outrances mais on en rit de ses outrances. »

Monsieur Serge HULPUSCH : « Monsieur CHAUMEIL, des outrances vous êtes bien placé pour en parler. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « A l'époque, il y avait un baby-foot, il y avait cette zone commerciale qui était pour nous la première galerie marchande de Tulle et j'avais un ami qui avait rencontré une Parisienne qui avait visité l'appartement de sa famille qui était immense et son unité de mesure, il m'avait dit « c'est aussi grand que TOPCO ».

C'est quand même un lieu qu'on a beaucoup fréquenté. On ne l'a pas toujours détesté mais c'est évident que c'est une dérive architecturale.

Quant à vos suppositions sur l'éradication des familles qui seraient dans les espaces supérieurs, tout ça c'était une joke. Bien sûr, on ne peut pas envisager d'avoir un attentat architectural puisque vous avez l'air de privilégier cette architecture-là.

Je pense que ce sont erreurs de cette période où on pensait que le « fric » pouvait suffire à justifier n'importe quel type d'habitat.

TOPCO, il y en a eu des centaines en France et ça a été les mêmes logiques architecturales. »

Monsieur Bernard COMBES : « Pour ceux qui ont connu le Blason et qui y ont passé plusieurs nuits, j'en suis et un certain nombre, ce n'était pas désagréable. C'était en centre-ville et c'était bien pratique.

On va faire la CAF à la place. C'est comme ça qu'on évolue.

Maintenant, si vous en êtes d'accord, on va voter. »

APPROUVE par 24 voix pour, 5 contre et 1 abstention

2-Cession de parcelles à la Société VEO Tulle

Le 12 janvier 2015, la commune de Tulle a donné à bail à construction l'emprise nécessaire à la construction du nouveau cinéma VEO et d'un restaurant à la société dénommée VEO TULLE aux fins d'y construire et d'exploiter un multiplexe.

Ce bail à construction conclu pour une durée de 30 années porte sur des volumes à bâtir dans un ensemble immobilier avenue Ventadour et quai Continsouza, dans la zone commerciale CITEA, réunissant les parcelles BC 211, 212, 213, 239, 241 et 288 pour une surface totale de 5ha 11a 48 ca.

La société VEO Tulle a émis le souhait auprès de la commune de Tulle d'acquérir par anticipation la propriété des volumes sur laquelle sont construits le cinéma et le restaurant.

Par délibération en date du 11 avril 2023, le conseil municipal a validé cette cession par anticipation.

La demande de la société VEO Tulle portait également sur l'acquisition de l'escalator, les cheminements et les places de stationnement qui ne figurent pas au bail à construction. Il s'agit des lots 36Z, 41Z, 36A, 41A, 36B1, 36B2, 36B3, 36B4, 36B5, 41B, 36C1, 36C2, 41C, 43C, 37B, 37Z, étant précisé qu'en cas d'erreur matérielle sur les numéros de volume, il sera tenu compte des biens tels qu'ils sont identifiés aux plans ci-annexés.

Il est donc proposé de céder à la société VEO l'ensemble des volumes appartenant à la Ville de Tulle autres que ceux figurant dans le bail à construction (acquis initialement pour la réalisation du projet de cinéma).

L'entretien des volumes et surtout la maintenance de l'escalator sont des charges non négligeables pour la Ville de Tulle qui n'ont jamais été impactées sur les usagers. La rupture du bail à construction avec la Ville de Tulle rend l'ouvrage totalement privé. Les volumes vont désormais accueillir et desservir exclusivement des domaines privés (la zone commerciale CITEA étant une association foncière urbaine libre). Par cette cession, la Ville de Tulle va ainsi faire d'importantes économies.

Ces volumes ont été estimés pour un montant de 14 500 euros mais leur cession est proposée pour un montant de 15 000 euros pour les raisons évoquées ci-dessus.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser la cession de ces volumes,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité de ladite cession**

Monsieur Bernard COMBES : « Il s'agit de Monsieur VILA. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Un ami de Monsieur HOLLANDE aussi, entre parenthèses, à qui on a rendu bien des services. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est une voix, Monsieur VILA pour voter aux législatives. La même que la vôtre. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Ne faisons pas l'historique de toutes les complaisances que la Ville a eu pour son infrastructure.

Elle a été aussi le gage d'une attractivité de notre Ville en termes de capacité culturelle mais l'Art et l'Essai est un peu délaissé pour les grand AVENGERS et compagnie.

Ce qui m'intéresse, je n'arrive pas à saisir la phrase : (...) qui n'ont jamais été impactées sur les usagers. (...) Par cette cession, la Ville de Tulle va ainsi faire d'importantes économies. »

Comment vous reliez ces deux phrases ? Qu'est-ce que vous voulez signifier ? »

Monsieur Fabrice MARTHON : « En fait, c'est nous qui avons la gestion des réparations et l'entretien de l'escalator. Il coûtait relativement cher et était souvent en panne, voire tout le temps.

Ce sont des pièces et de la maintenance qui coûtent très cher. C'est désormais au nouveau propriétaire d'en assurer la maintenance.

Pour nous, ce sont des économies substantielles, y compris sur les aspects entretien, nettoyage des abords dont on était également propriétaire. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Monsieur HULPUSCH vous allez pouvoir réagir parce que là la collectivité vend quand même du public au privé. Je pense que cela va vous « hérissier le poil » parce que quand même vous êtes un peu réactif là-dessus. Vous êtes citoyen.

On peut supputer que l'escalator ne servait pas uniquement aux aficionados du cinéma. »

Monsieur Bernard COMBES : « Sûrement mais à qui il servait ? Il servait aux gens qui décidaient de ne pas monter avec mais de descendre avec donc, c'est-à-dire d'appuyer sur le bouton rouge d'urgence qui était situé sur la droite à l'entrée de l'escalier en haut. On donnait un coup de pied dans ce bouton et donc l'escalator s'arrêtait et on le descendait à pied.

Qui ? Vous le saurez quand il y aura des caméras partout, y compris sur un site privé. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Quant à la réflexion de dire que cela passe du bien public au bien privé, cet espace était une friche. L'emprise initiale, si vous revenez un peu en arrière, était une friche inoccupée.

Evidemment la Ville s'était repositionnée pour requalifier la zone dans la continuité de la construction de CITEA. On avait signé un bail à construction avec l'investisseur et à termes, de toute façon, il y aurait eu transfert de propriété à l'investisseur qui souhaitait le faire auparavant et ça nous arrange bien pour les raisons que j'ai citées préalablement. »

APPROUVE par 28 voix pour et 2 abstentions

3-Cession de la terrasse de l'ancien Hôtel Dunant à la Société RAT représentée par Monsieur Yannick DELVAL

En 2022, Monsieur DELVAL a acheté l'immeuble de l'ancien hôtel Dunant situé au 136 avenue Victor Hugo pour y installer son activité commerciale de vente de spa et y créer des logements.

Monsieur DELVAL a sollicité la commune dans le but d'acquérir la terrasse attenante, délimitée par un muret et utilisée uniquement pour l'usage afférent à l'immeuble.

La terrasse d'environ 81m² de l'ancien hôtel faisant partie du domaine public de la commune, une enquête publique a eu lieu pour le déclassement de cet espace public. (Délibération du 6 décembre 2022 prescrivant l'enquête publique communale). Au vu des éléments, le commissaire avait émis un avis favorable, sans réserve, ni recommandation (rapport ci-joint).

Par délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2023, la Ville de Tulle a approuvé la cession de la terrasse de l'ancien hôtel Dunant au profit de Monsieur Yannick DELVAL. Il avait été précisé que la Ville restait propriétaire du muret. En effet, celui-ci présente une continuité de l'aménagement urbain (rambarde identique à celles du pont Dunant). En prévision de l'entretien des grilles, l'homogénéité d'aspect était souhaitable (couleur, matériaux, etc.).

Le prix de cession avait été accordé à hauteur de 8 000 € (compte tenu des travaux d'étanchéité estimés à 16K€ par Monsieur DELVAL). (Voir proposition jointe).

La terrasse a été estimée par le service des Domaines au prix de 14 210 € (voir document ci-joint).

Les frais d'enquête publique ont été à la charge de la commune (1 393,24 €).

Afin de délimiter la terrasse, un document d'arpentage (ci-joint) a été établi. La terrasse correspond donc désormais à la parcelle cadastrée BM 489. Les frais d'arpentage ont été pris en charge par l'acquéreur.

Le projet de Monsieur DELVAL a quelque peu changé depuis l'année passée. En effet, le local commercial ne sera plus occupé pour son activité mais par un locataire. Il s'agit de la boutique de vêtements SWANY ENZO (résultant de la fusion de deux cellules commerciales implantées dans l'avenue Victor Hugo). L'entrée des clients demandée par Monsieur DELVAL est prévue par la terrasse.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la cession de cet espace, en tenant compte de ce nouveau projet.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- **d'autoriser la cession de la parcelle BM 489, déclassée suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur, au profit de la société RAT représentée par Monsieur DELVAL**

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à la cession de cette parcelle.**

Monsieur Bernard COMBES : « Des Questions ? »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Quand on a en mémoire la cession qui a été faite à la Taverne, à la Rotonde pour des sommes équivalentes et des surfaces à peu près équivalentes, on se dit que la somme est vraiment très haute.

La collectivité a besoin d'argent mais 8 000 € pour cet, comme on dit en patois, « angouage » c'est un peu élevé.

C'est évident que cette espèce d'étrave qui est cintrée par l'axe routier, par le flux de la circulation, estimée à 8 000 € par les Domaines qui ont très certainement fait l'estimation par drone de Bordeaux, c'est vrai que là on aurait pu s'attendre à une somme moindre quand même.

Il est plein de bonne volonté ce Monsieur DELVAL. Il a quand même un bien qui ne va pas être facile à réhabiliter et je trouve formidable qu'il y ait encore des investisseurs qui mettent de l'argent.

Ce produit-là est tout de même un peu borgne. A l'intérieur, ce ne doit pas être drôle. C'est quand même de l'habitat très ancien qui n'a pas été rénové et qui est « dans son jus » post années 40-50. Je pense qu'il n'a pas du tout été touché depuis.

8 000 €, cela me semble une somme un petit peu excessive. Je pense que 4 000 € aurait été un geste apprécié et la collectivité aurait montré aussi l'attachement qu'elle avait à ces investisseurs qui veulent encore porter des projets, qui veulent réhabiliter, qui veulent construire une attractivité. »

Monsieur Jérémy NOVAIS : « J'avais payé 12 000 € et vous n'étiez pas choqué. Vous étiez outré. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est toute la complexité du personnage de Monsieur CHAUMEIL. C'est drôle parce que quand c'est la puissance publique, la puissance publique c'est nous, parce que qu'on est responsable devant les juges et les citoyens, c'est vraiment beaucoup trop cher. Et puis quand c'est un privé qui achète décidément ce n'est pas assez.

On y voit toute votre logique politique. »

Monsieur Jérémy NOVAIS : « Ça doit être un copain à vous. »

Monsieur Bernard COMBES : « Qui vous dit que Monsieur DELVAL ne fait pas un investissement sur l'avenir ? On en reparle dans quelques mois ?

Vous verrez. »

Monsieur Jérémy NOVAIS : « Il y a beaucoup plus de passage avenue Victor Hugo. Il y a plus de valeur sur ce bien que le mien qui est passage Bury. »

Monsieur Bernard COMBES : « Evidemment.

Pour finir, Monsieur MARTHON nous dit que c'était Monsieur DELVAL qui avait proposé le prix. Il y a quand même des gens bien. »

APPROUVE à l'unanimité

4- Déclassement de deux parcelles de voirie publique sises au 2 impasse du Tied et cession de celles-ci au profit de Monsieur HAAKMAN Matthieu et Madame CLARISSOU Lisa

Madame Clarissou et Monsieur Haakman, propriétaires de la maison située 2 impasse du Tied, cadastrée AO 81 et AO 80, ont sollicité la Ville dans le but d'acquérir une portion de voie publique de part et d'autre de leur façade. (cf plan)

En effet, les propriétaires ont regroupé 2 maisons mitoyennes en une seule et les portions de voies publiques de part et d'autre de leur domicile, qui servaient à desservir les anciennes entrées, sont aujourd'hui inutilisées.

Aussi, afin de pouvoir bénéficier de cet espace qu'ils entretiennent au quotidien, Madame Clarissou et Monsieur Haakman souhaitent acquérir ces deux portions de voie publique d'une superficie totale de 138m², afin de finaliser leur projet d'aménagement autour de leur habitation.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023, il a été décidé de lancer une procédure d'enquête publique communale en vue de déclasser ces 2 portions de voie publique, dans le but de les céder.

L'enquête publique a été réalisée du 18 mars 2024 au 2 avril 2024 par Monsieur Michel BAFFET, désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Maire de Tulle, par arrêté signé le 2 février 2024.

Cette enquête publique s'est déroulée dans les conditions réglementaires requises. Au vu des éléments, le commissaire a émis un avis favorable, sans réserve, ni recommandation (rapport ci-joint).

Le montant de la cession est fixé selon l'estimation des Domaines, réalisée en 2023 affichant un prix de 1€/m².

Les parcelles ont été délimitées par le géomètre (voir plan ci-annexé), et sont numérotées AO 636 et AO 637.

Les frais d'acte et de géomètre sont à la charge du demandeur, ainsi qu'une participation aux frais de publication dans la presse dans le cadre de l'enquête publique.

Aussi, il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser le déclassement des 2 morceaux de voirie publique suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à la cession des 2 morceaux (AO 636 et AO 637).

APPROUVE à l'unanimité

5- Débat sur le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols de la Commune

La Loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 prévoit la présentation, par le Maire d'une Commune dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), d'un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire.

Ce rapport doit être présenté devant le Conseil Municipal au moins une fois tous les trois ans (article L. 2231-1 du CGCT) et pour la première fois en 2024 (voir document ci-annexé).

Ce premier rapport porte sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimés en nombre d'hectares et sur la période 2011/2022.

Le rapport sera transmis aux représentants de l'Etat dans la Région et dans le Département, au Président du Conseil Régional ainsi qu'au Président de Tulle Agglo.

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Huit maisons individuelles en 2020 ? Ça fait froid dans le dos. »

Monsieur Serge HULPUSCH : « On ne sait pas que c'était l'année du COVID et on sait que Tulle a beaucoup de terrains à céder. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Encore une fois, c'est un diagnostic obligatoire. Il n'y a pas de nouveautés particulières dans ce diagnostic qui est établi. Je ne sais pas comment il est établi. Je ne sais pas comment ils procèdent.

En ce qui nous concerne, on a mis en place une veille sur les transactions beaucoup plus précise après le COVID justement. C'est quelque chose qui est beaucoup plus intéressant à avoir et que l'on vous présentera rapidement.

C'est un travail qui est mené par notre collègue Emanuel GOURDOUX où on voit une relative vivacité des transactions et un maintien assez linéaire dans le temps.

Il y a aussi la période COVID qui a fait que mais on reste sur un rythme d'acquisitions, d'investissements et de transactions qui est plutôt dynamique pour la commune.

C'est plutôt ce genre de document qui serait intéressant d'analyser selon moi. »

ACTE à l'unanimité

TRAVAUX -

Rapporteur : Monsieur Jérémy NOVAIS

6-Demandes de subventions au Département au titre de l'année 2025 pour le financement des opérations suivantes :

a- Aménagement urbain du quartier de Souilhac

L'aménagement du quartier de Souilhac poursuit plusieurs objectifs :

- Créer des aménagements cyclables, dans le respect des orientations du schéma cyclable à l'échelle de la commune, et en prolongement de la piste cyclable bidirectionnelle récemment aménagée rue du 9 juin 1944.
- Accompagner la requalification de la tour de Souilhac et de son parvis, notamment le désenclavement de ses abords avec la création d'un escalier-gradins côté rue Alsace-Lorraine, et d'une passerelle côté rue Louisa Paulin.
- Apaiser la voirie, sécuriser les circulations piétonnes, désimperméabiliser et végétaliser, notamment en aménageant la place Tivoli et le parking Louisa Paulin
- Intégrer des conteneurs enterrés.
- Compléter l'éclairage public.

Cet aménagement va se traduire par :

- la suppression au Carrefour Pauphile - Artel - 9 juin 1944 du fonctionnement giratoire pour aménager un carrefour en croix, moins consommateur d'espace, qui permet de prolonger vers le sud la piste cyclable bidirectionnelle de la rue du 9 juin 1944, et qui permet de restituer des passages piétons traversant les 4 branches du carrefour. L'aménagement fera l'objet d'une phase expérimentale avant pérennisation.
- la majorité de la surface de la place Tivoli sera végétalisée (massifs arbustifs), dans une composition en terrasses délimitées par de petits soutènements, afin de redresser le nivellement en plans horizontaux, selon le niveau des magnolias à conserver. Il sera réalisé des plantations de strates d'arbres complémentaires aux magnolias existants : arbres caducs en cépée, à petit et moyen développement, et à caractéristiques ornementales marquées. Il sera créé un salon de verdure protégé dans la végétation, avec différentes assises (bancs, fauteuils individuels).
- la piste cyclable bidirectionnelle de la rue du 9 juin 1944 jusqu'au rond-point des oiseaux sera prolongée, nécessitant de décaler la chaussée vers l'ouest, en empiétant légèrement sur l'emprise actuelle de la place Tivoli (impliquant l'abattage de deux magnolias qui seront remplacés).
- la mixité vélo-véhicules pour les deux sens de circulation sera maintenue avenue Alsace Lorraine. Des bandes végétales seront plantées de part et d'autre de l'avenue. Un carrefour sera créé en plateau surélevé avec la rue du Docteur Faugeron, pour sécuriser les traversées piétonnes et ralentir les véhicules afin de conforter la Zone 30.
- Le parking Louisa Paulin sera transformé afin de créer un parvis piétonnier planté d'arbres côté Sud, en continuité avec la future passerelle de la tour de Souilhac. Pour ce faire, 18 stationnements seront supprimés et 5 stationnements disposés longitudinalement maintenus. Le sol sera désimperméabilisé.

Le montant des travaux s'élève à 1 018 730 € HT.

Il est proposé au conseil municipal :

- **de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental aussi élevée que possible**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires**

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Nous aurions aimé avoir un plan. Il n'est pas dans le document. »

Monsieur Jérémie NOVAIS : « C'est une demande de subvention et le plan de masse n'y est pas. On peut vous le fournir sans problème. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Juste si on peut vous rassurer quand même parce que ce sont des sujets qu'on étudie sur le Pôle Urbanisme. Comme vous le savez on travaille en mode pluriannuel avec des équipes qui s'occupent des aménagements urbains.

Ce sont eux qu'on sollicite et qu'on a sollicité dans le cadre de notre accord cadre pour procéder à ces esquisses et à ces choix d'aménagements qui ont été soumis.

L'idée c'est d'être, évidemment, cohérents avec ce qu'on a pu produire notamment le secteur Campus Universitaire mais aussi ce qui a été fait dans le quartier de la gare en termes de reprise de mobilités douces, d'intégration et aussi de végétalisation, c'est poursuivre en fait cette logique-là d'aménagement urbain.

On est resté sur une trame qu'on connaît déjà. On ne va pas tout révolutionner. L'objectif majeur était aussi de connecter et de ne pas laisser la Tour de Souilhac telle qu'elle était initialement c'est-à-dire de venir la connecter à l'espace public.

Le parvis sera ouvert et connecté avec la voirie avec la création notamment d'une passerelle sur l'arrière de la Tour, côté CCS. L'accessibilité de l'autre côté sur la partie emmarchements sera beaucoup moins brutale pour le coup, avec là-aussi des murs qui seront enlevés pour créer, justement, une sorte de parvis sur la rue et une connexion à la ville.

Tout ça, c'est fait pour essayer de fluidifier, d'améliorer les déplacements et la mobilité des gens et puis connecter les différents espaces de la ville. Ça a été fait dans cette veine-là et ces objectifs-là. »

Monsieur Jérémy NOVAIS : Il y avait un petit ruisseau et l'endroit va être végétalisé.

L'objectif de ce projet est de supprimer le petit rond-point que l'on a à l'entrée du Campus, de pouvoir lier cette piste cyclable avec l'autre côté.

Monsieur Bernard COMBES : « C'est vrai il y avait un petit ruisseau et je n'ai jamais bien compris. A l'épreuve du temps, on s'aperçoit qu'il ne fallait pas le faire.

C'était bien parce que l'hiver, il fallait recouvrir avec des planches qui elles-mêmes gelaient.

On a fait des erreurs mais si elles sont de cette nature, on s'en remettra pour les prochaines élections. »

Madame Stéphanie PERRIER : « Il va y avoir deux magnolias qui vont être abattus sur la place Tivoli, devant le vendeur de matériel médical. Ils vont être coupés, et ce seront les seuls, parce que la voie de circulation va être légèrement décalée. On va rajouter des strates arbustives de différentes hauteurs.

Il va y avoir des arbres plantés devant la Tour de Souilhac et deux rangées d'arbres vont également être plantées sur l'ancienne voie du POC puisque là il y a un parvis qui est réalisé pour la Tour de Souilhac au niveau de Corrèze Habitat et on récupère de chaque côté et on remet du stationnement en longitudinal, désimperméabilisé et on plante des arbres là aussi pour végétaliser cette partie.

Sur le déplacement, il y a une continuité de la piste cyclable qui arrive de la rue du 9 juin 1944 et qui va se continuer sur le trottoir jusqu'au rond-point. Cela étant, le passage du pont en largeur ne permettait pas de créer des aménagements cyclables supplémentaires. »

Monsieur Bernard COMBES : « Vous allez avoir un boulot pour les bilans. Vous imaginez. Pour 2026, cela va être l'enfer pour vous.

Vous aurez plus besoin de pages pour le bilan épouvantable qu'on aura fait que de propositions que vous aurez à mener. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Dans une collectivité, il y a, bien sûr, un bureau d'études mais je pense qu'il faut que les élus aient une implication et ne laissent pas aux techniciens des praticités qui sont de l'ordre du bon sens commun et qu'on abandonne.

Le Pont du Tribunal c'est emblématique d'élus qui n'ont pas voulu réfléchir sur un double sens, qui l'on contraint et qui ont cadenassé un des flux structurants de la Ville. Maintenant on est obligé d'aller faire le tour. En termes d'empreinte carbone, c'est délirant !

C'est hallucinant, alors qu'il y avait un mètre de plus à faire !

Monsieur Michel BREUILH : « C'est 1 000 000 d'euros. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Vous n'aviez qu'à les soutirer à la Ville. »

Monsieur Serge HULPUSH : « Monsieur CHAUMEIL, ouvrez un cabinet d'urbanisme. Faites quelque chose comme ça tout le monde pourra profiter de vos talents ! »

Monsieur Bernard COMBES : « Vous aurez le droit même en auto-entrepreneur. Ça ne vous coûtera pas beaucoup et vous ne paierez pas beaucoup d'impôts, j'en suis sûr. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Quand j'étais à Paris, je côtoyais quelques architectes et ils me disaient qu'ils avaient un ouvrage d'urbanisme et qu'il y avait dans les premières pages les erreurs à ne pas commettre et on avait la Tour de Tulle. La Tour de Tulle c'était l'exemple d'une erreur d'urbanisme, qui était construit dans une prérogative administrative dans une temporalité où il fallait marquer une prééminence de l'Etat et la prééminence préfectorale mais c'était une absurdité architecturale et dénoncée comme telle. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Aujourd'hui, demandez à vos élèves ce qui caractérise la Ville de Tulle pour eux. Huit sur dix, vous citeront la Cité Administrative en termes d'image. »

APPROUVE à l'unanimité

b- Augmentation du coût des travaux places Maschat et Roosevelt - Demande de subvention complémentaire

Par délibération en date du 6 décembre 2022, le Conseil Municipal a sollicité auprès de différents partenaires l'octroi de subventions aussi élevées que possible afin de financer l'aménagement des places Maschat et Roosevelt, dont le montant de l'opération été estimé à 2 683 020 € HT.

Suite à l'instruction de notre dossier de demande de subvention par le Département de la Corrèze, cette opération a été inscrite au Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 le 7

avril 2023. Ainsi, le Conseil Départemental a décidé d'accompagner la Ville de Tulle à hauteur de 300 000 € sur ce projet.

Suite à l'instruction de notre dossier de demande de subvention par les services de la Préfecture, une subvention de 804 906 € a été allouée à la Ville au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023.

Suite à l'instruction de notre dossier de demande de subvention par les services de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, une subvention de 127 361 € a été allouée à la Ville au titre de la gestion intégrée des eaux pluviales pour la réalisation de travaux de désimperméabilisations.

Enfin, l'Europe sollicitée au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Economique et Régional), à hauteur de 804 906 € n'a pas donné suite à notre demande de financement.

Cette opération a reçu un commencement d'exécution le 3 août 2023. Ce projet avait été estimé à 2 683 020 € HT lors du dépôt de notre demande d'aide. Au regard de l'évolution de ce projet, et de l'attribution des marchés, les dépenses s'établissent aujourd'hui à 3 223 478,14 € HT. Les coûts supplémentaires sont donc estimés à ce jour à 540 458,14 € HT.

Il convient donc de revoir le plan de financement afférent à l'aménagement des places Maschat et Roosevelt.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le nouveau plan de financement afférent à l'aménagement des places Maschat et Roosevelt,**
- **de solliciter, au regard de ce surcoût, une subvention complémentaire aussi élevée que possible du Département**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.**

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Puis-je vous poser une question Monsieur MARTHON ?

Ce bureau d'études est externalisé ou il fait partie de la collectivité ? »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Non, c'est Villes et Paysages. C'est un Cabinet qui est à Clermont et qui travaille aussi avec des sous structures qui sont spécialistes de la mobilité. C'est INGEROP qui travaille toutes ces questions-là.

Ce sont des gens avec qui on travaille depuis quasiment quatre ans. Ce sont eux qui ont produit les places Maschat-Roosevelt. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Là, je voulais les féliciter parce que l'axe de la Rue Souham, c'est inédit. Cette espèce de virgule qui oblige les véhicules à se croiser.

On imagine demain aussi sur l'axe de l'avenue de Paris quand il va y avoir une activité liée à un Commissariat, ça va être grandiose.

Ce soir, je suis passé et j'ai compté douze véhicules qui étaient garés sur le trottoir en descendant sur la gauche. C'est-à-dire que les piétons, même si demain ce sera une zone qui favorisera l'évolution des piétons, aujourd'hui sont en danger parce qu'il n'y a pas de trottoirs pour eux.

Cet axe-là n'existe pas. Demain, il va falloir vraiment qu'on soit dans une collaboration parce que le trottoir qui est parallèle au Musée est d'une très grande étroitesse.

Bien sûr qu'on veut obturer la voiture dans la ville mais l'aménagement de l'axe de la Rue Souham est hallucinant. Ça veut dire que maintenant un usager qui tracte, je ne suis pas certain qu'il arrive à passer sans aller sur la plate-bande.

S'il monte avec un attelage sur la rue Souham, je ne suis pas certain qu'il passe sans aller taper la plate-bande qui est en face. C'est du délire !

On a l'impression que personne ne réfléchit dans la ville. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Les questions de giration et ce genre de choses sont quand même étudiées systématiquement.

Après, aujourd'hui je suis d'accord avec vous, on est sur une phase transitoire, une phase de chantier. Ce sont des périodes qui ne sont pas toujours faciles à gérer en termes d'usage.

Il y a aussi l'installation du mobilier urbain qui a juste démarré. Derrière, il va y avoir aussi la signalétique. Cela va amener de la clarté, de la visibilité sur le site et puis, encore une fois, sur ces questions-là de giration que ce soit sur les entrées-sorties de l'Hôpital, les descentes-remontées, les degrés, les pentes, tout a été calculé pour que cela fonctionne. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Le couvreur qui est au-dessus, juste sous les Archives, avec un double attelage ne monte pas. S'il vient de Naves, il n'a pas le rayon de passage. C'est certain.

Vous êtes des élus de la ville. Vous connaissez la ville. Vous connaissez les habitudes des usagers. Comment avez-vous pu laisser faire de telles inepties ?

Je ne comprends pas comment vous pouvez faire de telles inepties. On ne va pas se croiser en trottinette dans cette montée.

Il y a encore des usagers qui ont des attelages. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Pour l'instant il y a zéro remarque et zéro plainte. Dès qu'il y en aura on le fera savoir et on en parlera.

Vous ne pouvez pas dire qu'on n'anticipe pas. On a effectué le travail pour garantir l'accès au niveau de l'Hôpital, ce qui n'était pas chose simple pendant une période de travaux qui ont généré des problématiques.

Aujourd'hui, on arrive au bout de cette séquence-là. On va en ouvrir d'autres puisque la démolition pour la nouvelle entrée va aussi être effective logiquement en fin d'année.

La transformation du quartier s'opère petit à petit. Elle est phasée et, une fois de plus, on n'a eu aucune remontée de quoi que ce soit sur les girations et les problématiques de circulation de véhicules y compris des camions qui empruntent notamment la rue Souham. »

Monsieur Serge HULPUSCH : « D'habitude les paysans s'arrêtent avec la tonne à lisier devant les grilles de la Préfecture. Ils ne montent pas plus haut.

Donc, il n'y a pas de problème de giration. »

Monsieur JérémY NOVAIS : « Vous avez raison Monsieur CHAUMEIL, j'ai exigé à l'instant qu'on puisse vous présenter ces plans.

Monsieur Bernard COMBES : « Oui, il s'agit de ceux de Souilhac. Mais là on parlait de Maschat.

Vous savez c'est hallucinant mais c'est fait exprès.

Vous savez que c'est une voie piétonne. C'est principalement réservé aux piétons. Les voitures arrivent doucement sur la place Maschat.

C'est vrai que jusque-là nous n'avons pas eu de plaintes. De toute façon, en plus, on ne changera pas. C'est hallucinant et c'est trop tard à la fois !

Je trouve cela très beau et très bien. Il me tarde que cela soit fini parce que les gens seront contents quand cela sera fini. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Et le buste du Docteur Maschat ».

Monsieur Bernard COMBES : « On va vous le remettre. Elle sera encore mieux placée qu'elle ne l'était. »

APPROUVE à l'unanimité

Départ de Madame Micheline GENEIX à 19h44

c- Aménagement des abords de la nouvelle CPAM

La Ville de Tulle a vendu en 2022 la parcelle BM 484, provenant d'une division de la parcelle BM 462 (réunissant l'ancien parking de la médiathèque et ses abords), à la SAS TULLE 14 CHURCHILL en vue de construire un ensemble immobilier de bureaux destiné à accueillir la CPAM.

La construction de ce bâtiment implique des adaptations de l'espace public sur son pourtour. Le bureau d'études Atelier Villes et Paysages a proposé un projet d'aménagement qui va déboucher sur la réalisation de travaux portant sur :

- La reprise du trottoir avenue Winston Churchill avec la création d'une bande végétalisée entre le cheminement piéton et le mur de soutènement de la CPAM
- La création d'un accès pompier sur la même avenue
- Un nouveau traitement du carrefour : plantation, installation d'une pergola pour créer la continuité avec l'existant, pose de mobilier urbain, reprise du trottoir (revêtement et bordures)
- Installation d'un mur banquettes pour éviter le passage « sauvage » des piétons à l'angle du bâtiment, plantation d'arbres pour habiller le pignon du bâtiment et de bosquets composés d'essences végétales demandant peu d'entretien et d'arrosage tout en étant recouvrants, colorés et odorants
- Création d'une bande de livraison à l'arrière du bâtiment, reprise de la voirie ouvrant sur la rampe d'accès au bâtiment et plantation d'îlots

- Création d'une rampe PMR entre la médiathèque et la CPAM
- Pose de mobilier urbain : banc et poubelle

La consultation des entreprises est programmée début septembre 2024 pour une réalisation des travaux dernier trimestre 2024.

Le montant global de l'opération est estimé à 102 200 € HT.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- **de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Départemental pour financer cette opération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires**

Monsieur Bernard COMBES : « Ça prolonge l'entrée ni plus ni moins du bâtiment. Ce sera assez qualitatif. »

Monsieur Henry TURLIER : « C'est dans la continuité de l'aménagement de la Médiathèque ?

Ce sont des délibérations pour des demandes de subventions mais c'est intéressant d'avoir les projets à l'appui. Cela nous permet d'avoir une vision de ce qui va se passer. »

Monsieur Bernard COMBES : « Bien sûr. »

Monsieur Jérémy NOVAIS : « On les a. On va vous les projeter. »

Monsieur Bernard COMBES : « Les aménagements arborés et végétalisés se font dans toute la partie périphérique au bâtiment, sur la propriété de la Ville.

Il y a un espace de circulation qui permettra de retrouver le parking qu'on avait fait en seconde partie sur l'emprise SNCF qui, pour l'instant, sert de base de chantier. »

Madame Stéphanie PERRIER : « Le trottoir, quand il a été créé lors du fameux Pôle Multimodal, tout le trottoir qui part le long du marché couvert, tout le long de la gare jusqu'à la Médiathèque, c'est une voie douce. Les panneaux n'ont pas été installés mais c'est bien une voie douce, donc une voie partagée, piétons, vélos, PMR.

Il y a également de la végétation qui est prévue dans le cadre du plan pluriannuel de végétalisation. Cela va se faire en continuité de ce qui a été fait à la Gare. On a replanté des pyrus tout le long. On va continuer et on va replanter aussi tout le long de la CPAM en descendant Rue Lucien Sampaix. On va remettre des arbres. »

Monsieur Bernard COMBES : « Double plantation. C'est pas mal. Cela permet d'avoir plus d'ombre. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « L'objectif en termes d'intégration, c'est aussi de couper un peu le linéaire, la façade assez massive et imposante quand on arrive de Laguenne.

On a répondu à la demande de la CPAM elle-même pour créer une zone de repos pour les personnels mais aussi pour les visiteurs du site. Il y aura des possibilités de s'asseoir. Il y aura des bancs qui vont être créés dans un endroit tranquille et ombragé.

On l'a fait en échanges et en concertation avec la CPAM, propriétaire du bâtiment. »

Monsieur Henry TURLIER : « En haut à gauche sur le plan c'est un portail qui vient jusqu'à la route ?

Monsieur Bernard COMBES : « Oui. Ça sera l'entrée des pompiers.

Monsieur Henry TURLIER : « Ça veut dire qu'on ne pourra pas poursuivre sur le trottoir ? On va être obligé de traverser pour revenir ?

Monsieur Bernard COMBES : Non. Il doit y avoir un système d'ouverture. Ce n'est pas tout le temps comme ça. »

Monsieur Henry TURLIER : « Apparemment si. »

Monsieur Bernard COMBES : « On peut continuer à marcher à cet endroit.

Monsieur Henry TURLIER : « Ce n'est pas ce qui est dessiné. »

Madame Stéphanie PERRIER : « Le portail a été dessiné ouvert donc on a l'impression que cela coupe la voie mais il sera fermé et sera parallèle à la route et du coup parallèle au passage piéton aussi.

Monsieur Jérémie NOVAIS : « Il est mal dessiné. Il aurait dû être aligné. »

Monsieur Bernard COMBES : « On ne pourra pas passer ce portail. »

Madame Karine MADIES : « Un portique a été installé pour les pompiers dans la continuité des haies. Il a été installé pour éviter l'accès à n'importe qui sur le parking. »

Monsieur Bernard COMBES : Livraison de l'immeuble par le constructeur fin 2024 et après cloisonnage, etc., ... sur l'année suivante et la livraison au mois de septembre 2025.

Les agents de la Rue Souham sont impatients d'aller sur un lieu de travail qui soit mieux adapté à leurs missions.

On n'a pas de nouvelles côté Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine pour l'achat du site, la négociation de l'ex-CPAM. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Il y a des études qui sont faites sur la structure pour savoir ce qui peut être conservé en termes d'ossature. Là ce sont des études de carottage. Il y en a certains qui ne pouvaient pas être faits, les agents étant encore en place.

Certains ont été réalisés sur les parties sous-sol qui donnent sur le côté Souham mais tout n'a pas pu être réalisé encore mais l'idée c'est d'anticiper un maximum pour que, lorsqu'ils partiront, on puisse procéder à des curetages ou à la démolition totale du site. »

Monsieur Bernard COMBES : « J'en profite pour rappeler que les bonbonnes d'oxygène seront déplacées. Ils sont en train de terminer le socle de la plateforme qui va les recevoir dans

un autre endroit pour être ensuite déplacées. Ce mur-là et le bâtiment afférent seront démolis dans la foulée permettant la nouvelle entrée de l'Hôpital définitivement.

Il y a six mois de retard sur ce dossier-là. »

APPROUVE à l'unanimité

d- Renaturation de l'îlot sis au 16 rue de l'Alverge

L'immeuble 16 rue de l'Alverge est composé de 4 lots de copropriétés. Des travaux importants de réhabilitation avaient été engagés en vue de réaliser 4 logements qualitatifs pour du locatif. Les 4 copropriétaires ont été victimes d'une malversation financière impliquant l'arrêt et même l'abandon des travaux depuis de nombreuses années.

Cet immeuble se dégrade progressivement. Deux arrêtés de péril ont été déjà pris sur ce bien. Il crée des nuisances pour le voisinage ainsi que des inquiétudes quant à son état de conservation.

Sa réhabilitation devient impossible en raison des coûts de travaux trop élevés pour trouver une rentabilité opérationnelle. Aucun bailleur social n'a souhaité réaliser cette opération.

Il est, par ailleurs protégé, par le SPR (site patrimonial remarquable) : la démolition de ce bien est interdite.

En janvier 2024, la Ville de Tulle a missionné un bureau d'étude structure afin de disposer d'une expertise technique sur l'état du bâtiment. Le rapport émis prescrit une démolition urgente.

Ce bien étant implanté dans une rue étroite et contrainte, à densité urbaine forte, la commune envisage de réaliser une opération double : conserver le patrimoine architectural et lutter contre les îlots de chaleur.

Elle souhaite en effet réaliser une démolition partielle par la préservation d'une façade sur un seul niveau marquant l'époque du XVIIIe siècle et créer un îlot de fraîcheur ouvert au public. Le sol sera désimperméabilisé et végétalisé.

Le montant global de l'opération est estimé à 204 800 € HT.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- **de solliciter une subvention auprès du Département aussi élevée que possible pour financer cette opération**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires**

APPROUVE à l'unanimité

e-Réfection des escaliers de la Ville

Les escaliers sont un des éléments caractéristiques de l'identité patrimoniale de la Ville de Tulle. Un recensement a été réalisé : 116 escaliers soit 6 106 marches arpentent la Ville.

Certains doivent faire l'objet d'une réfection et c'est notamment le cas de l'escalier **Lamartine-Chivallier 2**.

Les marches en place vont être évacuées et de nouvelles en béton vont être installées.

Le montant total des travaux s'élève à 41 000 € HT.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- **de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental aussi élevée que possible**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires**

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Stéphanie PERRIER

f-Campagne pluriannuelle de végétalisation dont forêt urbaine

Afin de réduire la vulnérabilité de la Ville aux fortes chaleurs et de recréer une trame verte dans ces espaces très minéraux, Il est engagé un programme de végétalisation sur plusieurs années.

Les objectifs sont :

- offrir un effet rafraîchissant et ainsi lutter contre les îlots de chaleur ;
- favoriser une plus grande diversité biologique ;
- répondre aux attentes sociales en matière de nature en ville ;
- améliorer la qualité de l'air et la santé des citoyens ;
- améliorer le cadre de vie ;
- renforcer l'attractivité du centre-ville ;
- optimiser la gestion des eaux pluviales ;

La végétalisation est une solution pertinente pour atteindre ces objectifs.

Par ailleurs, une grande partie des lieux de plantation identifiés permettent de désimperméabiliser les sols. Au total, un peu plus de 724 m² pourraient être désimperméabilisés.

Ces zones désimperméabilisées feront l'objet de plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces avec des fosses pensées et dimensionnées en surface et en dépression pour gérer une partie des eaux de ruissellement. L'eau pluviale ainsi infiltrée permettra de ralentir l'écoulement et de décharger le réseau, en permettant à l'air de se rafraîchir grâce à l'évapotranspiration.

La programmation de végétalisation comprend la plantation de deux forêts urbaines. Ce type de forêt permet :

- Un accroissement de la biodiversité (insectes, oiseaux, champignons etc..).
- L'obtention de bénéfices psychologiques qui augmentent avec la richesse de la biodiversité perçue par les citoyens (Fuller et al. 2007).
- La réduction de 50 % des particules fines
- Une diminution de 2°C à 5°C de la température dans l'environnement immédiat.

Deux terrains, propriété de la Ville de Tulle, ont été identifiés : boulevard Clémenceau et terrain des Fages. Au total, ces deux lieux, permettent de planter 2 200 arbres de 25 essences différentes.

Le programme de végétalisation en chiffre : **724 m²** désimperméabilisés, **2 347** arbres plantés.

Le montant total de ce projet s'élève à 126 004 € HT.

L'intégration de solutions fondées sur la nature permet à ce projet de prétendre à du financement.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- **de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental aussi élevée que possible**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires**

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Qui est-ce qui vous conseille ? »

Je serais bien curieux de savoir quelles sont les 25 essences différentes d'arbres qu'on vous propose sur les vingt ans qui viennent. »

Madame Stéphanie PERRIER : « On a la responsable du service Environnement, Eléonore THIERY BIETIGER, qui est écologue et qui est à même de nous conseiller. Elle a toute la formation nécessaire et les compétences pour savoir quelles espèces planter.

On est en lien avec le CNPF aussi. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « On peut lui demander de venir nous expliquer. »

Madame Stéphanie PERRIER : « Oui on peut lui demander. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je pense que ça serait un travail que pourrait faire la collectivité auprès de ses usagers. Voir dans son projet parce qu'elle a beaucoup coupé, maintenant elle va beaucoup replanter, elle a beaucoup minéralisé. Pendant une décennie, on a crié à hue et à diable, mais on ne nous écoutait pas aussi parce qu'on devait être dans l'hallucination.

Aujourd'hui, vous êtes dans une volonté, bien sûr, de lutter contre le réchauffement, je ne dirais pas climatique, de la ville. Ce qui serait intéressant c'est de voir les espèces qui sont préconisées, pour aider peut-être même des particuliers à employer ce moment général parce que bien mal qui aujourd'hui peut dire quelle espèce végétale sera dans des conditions favorables de déploiement dans les vingt trente ans qui viennent.

La zone de l'olivier en 2050 remonte jusqu'à Orléans. On a des modifications notables de tout le tissu végétatif. Cela va très vite ou cela va très lentement, je ne sais pas.

On a eu 7 centimètres lors des dernières précipitations à Tulle. On est à plus d'1,60 m depuis le début de l'année et nous ne sommes pas à la fin de l'année. C'est-à-dire que depuis 2006, on n'a pas eu une pluviométrie aussi importante.

Je pense que cet éclairage-là serait aussi une façon pour la collectivité de montrer ses attentions et il faut aussi, là encore, revenir vers le public parce qu'on n'est pas assez au contact de la population.

Vous n'êtes pas assez au contact de la population. Vous aviez avant des réunions de quartiers qui ont complètement disparu dans cette mandature, qui donne le sentiment d'un flottement.

Alors bien sûr, le samedi matin on peut voir des élus mais ce travail de fond c'est un travail de dialogue, un travail de contact, un travail d'attentes et c'est un travail que vous ne faites pas dans cette mandature. C'est un travail qui, je pense, est préjudiciable au lien que l'on peut avoir avec les nouveaux habitants qui attendent beaucoup des élus et qui n'ont pas cette réponse.

Et puis, je vous dis « faites votre travail d'élus dans la Majorité ». C'est ce qu'on attend. »

Monsieur Bernard COMBES : « On a fait force de concertation quand même avant d'élaborer le 2020-2026. Après, c'est vrai que les élus on les rencontre le premier samedi du mois. Je suis aussi dans les quartiers.

Evidemment, on va sur place quand les Tullistes nous demandent des rendez-vous.

Après, sur la dimension réunions de quartiers, vous n'avez pas tort. On ne les a pas reconduites.

Le problème des réunions de quartiers c'est qu'il y a, en fait, une dimension réunion de copropriétaires qui, finalement, est peu productive.

Peut-être qu'il faut qu'on travaille la transformation. On a essayé de faire des présentations de budget, des présentations d'aménagements dans les quartiers où on les faisait pour intéresser les gens à autre chose que la crotte de chien pas ramassée et les caniveaux bouchés par les feuilles qui arrivent à l'automne. On avait quand même beaucoup ça.

Ça fait partie du travail d' élu. Ce n'est pas un problème de le faire mais c'était assez improductif d'un point de vue citoyen.

Ça permettait aussi aux services techniques d'expliquer parfois des choix, ce qui n'est pas que négatifs.

Si les élus de la Majorité veulent le refaire, on peut le refaire. Mais j'ai souvent été déçu par la teneur de ce qui s'y passait. A la limite, ce n'est pas grave que je sois déçu si les gens sont contents par ailleurs. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Je peux témoigner de ce que j'organise ou ce qu'on organise à notre niveau sur la délégation qui est la mienne. Toutes les réunions qui ont concerné, notamment, les réfections d'immeubles par NOALIS ou tous les investisseurs qui ont réalisé des projets, on a fait « flop » quand même.

Il n'y a jamais eu plus de 10 personnes présentes sur ces temps-là qui étaient pourtant consacrés à des projets, certes, d'abord d'immeubles mais potentiellement d'aménagements ou d'organisation du secteur des travaux mais au-delà.

C'est vrai que c'est compliqué de mobiliser aussi les personnes. Il faut se le dire.

On était souvent plus d'élus, techniciens, représentants d'architectes et Bureau d'études que de citoyens. Cela pose question.

Pour la Zone de Cueille, il y avait trois entreprises. Cela pose question aussi.

C'est peut-être le format. Il y a une mobilisation qui s'est quand même étiolée de la part des citoyens. Pourtant ce sont des projets structurants. »

Madame Ana-Maria FERREIRA : « Oui, mais il y a eu quand même parfois de belles mobilisations notamment pour la Place Maschat. On a beaucoup cheminé. Il y avait beaucoup de monde avec des plans explicatifs.

Il y a eu d'autres manifestations de ce genre où spontanément les gens viennent quand même.

Il ne faut pas dire que rien n'a été présenté. Il y a eu quand même des mouvements intéressants. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Là, je pense que c'est aussi le prix à payer quand il n'y a pas le risque de l'alternance c'est-à-dire qu'on « ronronne » dans des habitudes. »

Monsieur Bernard COMBES : « Il y a toujours le risque de l'alternance. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Cette collectivité je la côtoie depuis dix-huit ans. Je me souviens des réunions de quartier.

Et puis, n'oubliez pas que dans votre mandature, la démocratie participative était au cœur de votre projet municipal. Aujourd'hui, il ne faut pas l'abolir en disant qu'ils ne viennent pas. Il faut installer le dialogue et il faut l'installer et le nourrir.

C'est ce qu'ils nous demandent aussi.

Même si on a eu une formidable vague de votants pour les dernières élections, ça fait aussi partie de nos prérogatives c'est-à-dire tenir le lien avec la population et lui soumettre nos projets.

Même s'ils sont « happy few », c'est notre travail de faire ça. C'est notre « boulot ».

Si on ne le fait pas, il ne faut pas se plaindre après qu'on a des agressions contre le Maire ou contre les uns et les autres.

C'est aussi ça qu'on fait quand on va chercher le contact de la population, Monsieur le Maire, si vous me permettez un aparté, bien que ce soir nous ayons beaucoup de choses à traiter.

Je vois, par exemple, le projet qu'a fait Corrèze Habitat sur la Tour de Maïsse. C'est un lieu où je vais souvent pour descendre à la Cour des Arts.

J'ai été, il y a une semaine, témoin d'une altercation entre des nouveaux arrivants dans cette structure qui est un très beau projet immobilier. J'ai vu agir nos Policiers Municipaux à qui je voudrais rendre hommage ce soir parce qu'ils effectuent un travail très difficile. Ils sont au contact de populations qui sont Tullistes, pas forcément de l'extérieur, qui ont des réactions d'une violence qu'on ne peut pas imaginer, nous, dans une quotidienneté parce que ce ne sont pas du tout les profils que nous croisons. Peut-être vous de temps à autre.

Et je pense qu'il faut réfléchir, une fois encore, à la lumière de ce qui s'est passé aussi à Grenoble, mais je l'avais réfléchi bien avant le fait divers, la tragédie de Grenoble, sur les taser pour les Policiers Municipaux.

Nous ne pouvons pas décemment, en tant qu'élus, envoyer pour 1 500 € - 2 000 € par mois, des agents sur des situations de violence où maintenant tout est possible. Et Tulle, comme bon nombre de villes de cette taille-là, n'est pas épargnée. Nous avons déjà eu des faits divers où il y a eu des violences extrêmes et je pense qu'on doit entamer une réflexion sur l'équipement de cette Police Municipale.

Nous ne pouvons pas laisser aller ces hommes et ces femmes aller au contact de « sauvageons » avec ces attitudes. Il n'y a aucune tempérance. Il y a aucune prise de conscience de ce qu'ils sont.

Je pense qu'en tant qu'élus, et c'est peut-être ce qu'est en train de cruellement ressentir le Maire de Grenoble, ce soir, c'est cet aveuglement et des agents qui ont été sacrifiés malheureusement.

Vous allez me dire, c'est un agent municipal et non un Policier municipal. Il est intervenu avec toute la bonne foi de son sens civique.

Mais je pense que, même à Tulle, on doit donner l'assurance à ces agents qu'ils pourront se défendre dans des altercations qui sont violentes.

Je voulais témoigner et je voulais leur rendre hommage ce soir et leur dire qu'on pense à eux dans leur quotidienneté et dans leur angoisse quotidienne parce que ce doit être le cas. »

Monsieur Michel BOUYOU : « Je vous remercie, Monsieur CHAUMEIL, de penser au personnel.

Il n'y a pas que les Policiers Municipaux, il y a aussi les gens qui interviennent pour le SDP qui sont confrontés à des problématiques comme ça, de conflits qui peuvent dégénérer.

Là où je vais être d'accord avec vous c'est que la violence est de plus en plus présente et on trouve de plus en plus, effectivement, de personnes qui sont même parfois armées de couteaux et qui ont des altercations qui peuvent rapidement dégénérer.

On en a eu quelques exemples cet été.

Cela étant, il y a toute une technique d'intervention qui fait que lorsque nous sommes confrontés à ce type de problème, souvent on met de la distance, on essaye de séparer les gens, on fait appel à la Police Nationale. Cela peut effectivement s'entendre ce que vous dites. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est vrai que vous soulevez des problématiques sociétales, sociales réelles et vous les analysez à partir d'un prisme politique mais quand je dis un prisme politique, ce n'est pas négatif. Vous les analysez.

Alors, ce qui s'est passé à Grenoble choque beaucoup. Je pense que c'est plutôt un citoyen qui a été tué en intervenant. Il était sur une fonction d'agent municipal parce qu'il avait la charge de la voirie ce jour-là et que c'est par son travail qu'il est arrivé à cet endroit-là et qu'il a rencontré cette situation tragique.

Mais ça aurait pu être un citoyen et il arrive souvent que ce soient les citoyens.

Je suis très choqué, effectivement, par le fait que les citoyens soient de plus en plus armés, notamment avec des couteaux et c'est de plus en plus fréquent aussi dans les écoles secondaires et on voit bien que la tendance américaine est en train de gagner nos esprits.

Il faut analyser ce qui se passe et bien le comprendre.

J'aurais une certaine proximité de vue avec vous sur ces questions mais je pense que tout le monde n'en est pas encore à cette échelle et je respecte aussi chacun et chacune dans ce qu'il admet dans cette question.

En ce qui concerne la Police Municipale, je m'y suis pris à plusieurs reprises pour y arriver. Cela n'a pas été évident.

Ce n'est pas dans les ADN de nos vies politiques, en tout cas les nôtres, mais je crois qu'à ne pas le voir, on pourrait le payer très cher.

Il faut analyser et ne pas forcément répondre par ce moyen-là mais, en tout cas, regarder ce qu'il est possible de faire.

Ce que je pense et qui va se passer à terme et, sans doute avant peu, c'est que le Gouvernement prendra des dispositions pour que toutes les Polices Municipales soient armées. Voilà c'est comme ça que ça finira.

Je pense que d'ici 2027, ce sera le cas dans notre pays. Donc on prendra les dispositions nécessaires si la loi nous y conduit. Et sur l'intermédiaire, je ne peux pas avancer.

Vous savez, conduire une collectivité à tous les niveaux, au niveau des citoyens et des élus, c'est aussi les respecter dans ce qu'ils pensent, ce qu'ils conçoivent. Et aussi une société qui devient de plus en plus violente, il y a différentes façons d'aborder ces thématiques.

Pourquoi la violence vient dans ce pays ? Parce que les citoyens se sentent délaissés dans leur quotidien : n'arrivent pas à avoir de rendez-vous médicaux, pensent que les bonnes écoles sont réservées aux bons enfants, pensent que quand on ne connaît personne on ne peut avoir de beaux logements, quand on ne connaît personne on ne peut pas avoir de rendez-vous médicaux rapidement.

Tout ça c'est la réalité de ce qui se passe aujourd'hui et c'est ce qui a conduit 25% des électeurs Tullistes à voter RN et je ne pense pas que ça se répèterait si c'était une élection municipale. Ça aurait peut-être d'autres contours mais on voit bien aussi que cela se passe à ce niveau.

On avance ensemble. On a un dispositif de vidéoprotection qui s'installe. Ça n'était pas non plus gagné. Il y a eu une personne sur la liste en 2020 qui est partie parce qu'elle a compris qu'on le ferait, même si c'était inscrit dans le programme.

Et puis, un certain nombre d'entre nous n'étaient pas forcément d'accord pour que ça s'installe. Je fais aussi avec les sensibilités de chacun. Je fais avec les vôtres, je fais avec celles des citoyens. Je fais avec celles des élus qui sont en charge collectivement de conduire les affaires de la Ville et je ne pense pas avoir d'avantage raison que les autres. J'essaie de comprendre ce qui se passe. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Monsieur le Maire, il y a la symbolique et il y a la réalité.

J'invite les récalcitrants, je ne sais pas si vous obtiendrez une majorité ou si vous seriez en minorité, à côtoyer les agents de la Police Municipale quand elle effectue son travail et voir la réalité sociale et comment réagir à cette réalité sociale.

Je les ai trouvés exemplaires dans la situation qui était la leur. Ils étaient dans un immeuble qui était livré depuis un mois donc je peux vous dire que, eux, ils étaient bien logés.

C'étaient des jeunes gens. Ils n'avaient pas 25 ans et c'était une femme et un homme qui étaient certainement voisins et c'était hallucinant.

Et là, qu'on ne parle pas d'habitat déplorable. Ils sont magnifiques ces appartements. Ils avaient tout pour être heureux. »

Monsieur Serge HULPUSCH : « Monsieur CHAUMEIL quand on vous écoute, j'ai l'impression que tous les élus de la Majorité sont hors-sols. Non mais ça va !

Arrêtez de nous donner des leçons sur qui vit à Tulle. On sait. On croise, on vit avec les gens.

On ne tombe pas des nues quand on voit un fait divers. Il faut arrêter de nous faire la leçon tout le temps.

Vous y avez vécu en Ville ? Vous habitez à la campagne. »

Monsieur Bernard COMBES : « Les élus peuvent concevoir parfaitement l'espace dans lequel ils vivent et les phénomènes qui s'y exercent et avoir des réponses qui soient différenciées.

Je ne sais pas. Chacun a quand même la liberté d'imaginer la société dans laquelle il veut vivre et essayer de s'y conformer parce que sinon si tout le monde a raison avec les taser, au bout d'un moment ça va être compliqué parce que ça ne va pas être la réponse de tout non plus. Quand on aura électrisé trois-quatre « foldingues », ce n'est pas ça qui va régler le problème de la société parce que d'où vient toute cette violence ?

Elle vient parce qu'elle s'inscrit dans des processus de relégations, d'assignations bien plus anciennes que celles que nous conduisons aujourd'hui.

Donc, il faut bien prendre la mesure de tout ce qui se passe intellectuellement politiquement pour prendre les bonnes mesures.

On n'a pas forcément les bonnes mesures. Quand on donne près d'un million d'euros aux associations et qu'on voit ce qui se passe au forum des associations le samedi après-midi et qu'on voit le nombre de gens qui viennent, ce n'est peut-être pas les mêmes, mais il y a aussi beaucoup de gens qui sont extrêmement attachés à ce qu'une ville ça soit aussi cet espace-là. Ce n'est pas seulement un espace où on a toujours peur des autres même si ça peut arriver.

Le 30 km/heure, c'est aussi une disposition qui permet de calmer les uns et les autres quand il y a beaucoup d'excès.

Si on a pris le soin de donner à la Police Municipale la possibilité de mesurer la vitesse, c'est aussi pour ces raisons-là parce que la vitesse c'est aussi un sujet qui rend un peu agressifs les gens. Il y a tout cela à gérer.

Je suis d'accord avec vous. La Police Municipale a un mérite fou. Les politiques s'appuient sur deux sortes de paradigmes, si j'ose dire. Ils sont sauvés par les travailleurs sociaux et par les policiers municipaux.

Sinon, si vous n'avez que ces gens-là si vous êtes en première ligne, vous faites comment ?

C'est ça la vérité.

Donc une société qui se transforme comme elle se transforme avec la violence dans laquelle on se trouve aujourd'hui et quand même il y a journaux télévisés et des chaînes spécialisés dans l'analyse fine de tout ce qui peut rendre une société « foldingue », il y a un problème et sur laquelle, bien sûr, le terreau du RN se fait.

Mais les gens qui ont voté RN ne sont pas tous dans des dispositions de racisme ou d'exclusion. Ils veulent des réponses à leurs problématiques.

Et si on ne prend pas ces questions et ces réponses en main et si la Gauche, par exemple, l'arc Républicain comme on l'appelle, ne prend pas en résonnance toutes ces données, on aura un problème un jour et on le sait bien

Si on se cache derrière le petit doigt, on ne va pas tenir longtemps et j'en ai parfaitement conscience comme ici tout le monde.

Je pense que votre analyse peut rejoindre d'autres analyses et les conforter. Je ne mets pas de côté votre proposition mais je pense qu'elle n'est pas mûre, ici encore, compte tenu de ce que nous pensons devoir avoir à faire encore demain pour que la société soit apaisée. »

Madame Ana-Maria FERREIRA : « Je voulais parler un petit peu et cela rejoint un peu tes paroles Bernard, dans l'idée que d'attiser des peurs trop souvent et à tout bout de champ en suivant la médiatisation et tous les réseaux sociaux qui s'y impliquent fortement à l'heure actuelle, il faut être très prudents parce que c'est bientôt dans vos familles que les gens ne vont pas d'entendre.

On l'a vu il y en a qui se vaccinent et d'autres qui ne se vaccinent pas. On voit les gens qui se montent les uns contre les autres et qui ne se parlent pas. Il faut faire attention à toutes ces peurs. C'est gravissime.

Il y a eu un autre fait dernièrement aussi où il y avait une divergence d'esprit sur un thème tout simple et les gens dans la famille se déchiraient. Ça aussi c'est un symptôme de peur qu'on attise depuis très longtemps et qu'on met et qu'on imbrique dans la tête des gens.

Je dis qu'il faut faire très attention.

Après, je vais vous rappeler Monsieur CHAUMEIL et je suis désolée de le rappeler, qu'il y a eu un Président de la République en France qui a fait de gros dégâts au niveau de l'accompagnement social, de l'accompagnement dans les villes en enlevant les travailleurs sociaux, en enlevant beaucoup d'accompagnateurs bénévoles.

A partir du moment où on a enlevé toutes ces aides sociales volontairement, on a créé ce que l'on a aujourd'hui et je tiens à le dire parce que c'est un passage important en France et qui passe un peu inaperçu.

Pour ne pas le citer, c'était sous Monsieur SARKOZY et cela a été un phénomène gravissime de peur et de monter les Français les uns contre les autres à tous les niveaux. Ce n'est pas que, effectivement, dû au racisme, à l'étranger mais c'est en général et je dis que là c'est grave.

Nous le vivons dans le Département. Cherchez des assistantes sociales ? Il n'y a plus de budget pour ça. On en a deux ou trois. Quelque unes font des formations. Il n'y a plus d'accompagnement.

Sylvie pourrait en parler.

On rencontre des difficultés. Il y a des gens qui auraient besoin d'avoir un suivi. Il faut bien se mettre dans la tête qu'il y en aura toujours. Les gens parfaits de A à Z ça n'existe pas et heureusement d'ailleurs parce que je ne sais pas qui est parfait dans le jeu.

Mais, en revanche, ne pas avoir d'accompagnement humain, avant d'avoir envie de positionner forcément des armes pour tout résoudre, je pense qu'on n'est pas en bonne adéquation humaine pour vivre ensemble, très sincèrement.

Sinon on peut revenir au temps des cow-boy mais j'estime que l'on peut évoluer aussi.

Je pense que le problème social qui a été très largement handicapé en France sous Monsieur SARKOZY, on en paye aussi les conséquences aujourd'hui très fortement.

On parle beaucoup de Monsieur MACRON mais on oublie cette période-là et je tiens à dire qu'à ce moment-là, il avait fait des propositions de prendre la directive sur nos enfants à partir de quatorze ans pour bien les éduquer.

Il avait même proposé qu'on fasse des séparations à la maternelle pour voir ceux qui étaient plus intelligents que d'autres pour bien diviser la population. Tout le monde a oublié ça ?

Il voulait même taxer les jardins personnels pour pas qu'on fasse nos légumes.

Il faut se rappeler tout cela et aussi cette vaccination massive comme des bestiaux dans des installations sportives.

Dites-vous bien que c'est important que l'on s'en rappelle tous. Voilà ce que je voulais dire. Ça me semble important de ne pas oublier cette période-là parce qu'on est en train de la payer un petit peu dans cette manière d'avoir peur de tout.

Je veux dire aussi qu'à Tulle quand même, Monsieur CHAUMEIL, ça va.

L'incident zéro ça n'existe pas. Il faudrait croire que l'humain est parfait et je vous dis qu'il ne l'est pas. En tant qu'infirmière, je peux vous dire qu'il ne l'est pas du tout.

En revanche que l'on puisse accompagner, que l'on puisse aider, qu'on puisse amener de l'humanité, c'est aussi quelque chose qu'il faut garder dans notre éducation. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « C'est évident que l'on ne va pas s'appesantir là-dessus mais n'oubliez pas que je suis parti d'un constat : la protection de l'agent.

Vous êtes partie dans des considérations d'une autre nature.

Au niveau des chiffres du Ministère de l'Intérieur sur la période 2016-2023 : augmentation de 383% des attentats meurtriers sur personne. C'est ça la réalité Française. Vous pouvez la nier ou ne pas la nier. Les chiffres sont là et il y a une violence qui est endémique maintenant et qui croît.

Vous pouvez bien faire toutes les analyses sociologiques que vous pouvez, la réalité c'est celle-là.

Demain, qu'est-ce que vous faites pour vos agents municipaux pour les protéger ?

C'est uniquement le statut de l' élu, la responsabilité de l' élu qui m'intéressait. Elle n'allait pas au-delà.

Je ne suis pas là pour faire la morale à qui que ce soit, comme vous l'avez laissé supposer. Je fais un constat : qu'est-ce que l'on donne à ces hommes pour, ne pas attaquer, mais pour se défendre ? »

Madame Ana-Maria FERREIRA : « Monsieur CHAUMEIL, on ne dit pas que la violence, on ne la voit pas et on ne l'entend pas. C'est juste qu'il faut en être conscients.

Le féminicide est quelque chose de catastrophique maintenant.

On est en régression. Il y a un problème humain et on en est conscients.

C'est évident et on ne dit pas l'inverse. On dit simplement qu'à ce moment-là, il va falloir éduquer un petit peu mieux, peut-être, quelque part, nos enfants aussi, puisque ces hommes sont sur le territoire Français et croyez-moi il y a beaucoup de Français et de Françaises aussi qui peuvent maltraiter ces hommes.

Il y a plein de sujets de violence. On ne le nie pas. Mais je pense effectivement qu'oublier l'accompagnement, l'éducation et tout ce qui va avec et ne pas renforcer ça comme une priorité, c'est aussi grave parce qu'on ne résoudra, clairement, pas les choses en se tuant les uns et les autres.

En revanche, on ne nie pas l'augmentation de la violence dans certains secteurs. C'est évident. »

APPROUVE à l'unanimité

7-Approbation de l'avenant n°1 à la convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique liant la Ville de Tulle et la Communauté d'Agglomération relative l'aménagement du carrefour des rues du Docteur Valette et du Docteur Ramon - Commune de Tulle

Il est fréquent que la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo intervienne conjointement avec une commune dans le cadre de travaux d'aménagement dont le périmètre englobe du patrimoine communal, et du patrimoine sous gestion communautaire : réseau assainissement collectif et voies communales d'intérêt communautaire.

Cette pratique vise à confier à une même entreprise des travaux de même nature afin d'être cohérent sur le plan technique, ce qui conduit à faire porter les travaux par un seul maître d'ouvrage. Cette pratique permet également le plus souvent de réaliser des économies d'échelle avec un chantier global de plus grande importance en lieu et place d'interventions multiples.

Tulle Agglo, en collaboration avec la Ville de Tulle, a mis au point l'aménagement du carrefour giratoire franchissable qui a remplacé le carrefour en « -I » des rues Valette et Ramon. Cet aménagement qui a fait l'objet d'un test pendant plusieurs mois jugé très concluant a donc été suivi d'une réalisation en « dur » dans le courant du mois de juillet.

Dans ce cadre, une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique a été signée entre la commune de Tulle et Tulle Agglo pour la réalisation de ces travaux dans laquelle la Communauté d'Agglomération de Tulle sera désignée comme maître d'ouvrage unique.

Cette convention a défini diverses conditions, notamment financières, dans le cadre de la conclusion de marchés de travaux par Tulle Agglo et du remboursement par la commune de sa part. Pour schématiser, sur la globalité des travaux, la communauté d'agglomération a pris en charge les travaux de voirie et la Ville de Tulle les aménagements de l'espace public (bordures de trottoirs, mur de soutènement pour la compensation des places de stationnement existantes, espaces verts, etc...).

Cette convention prévoyait que la part de la part de la Ville de Tulle s'élèverait à 78 045,99 € sur un total de 233 328,62 € HT soit 279 994,34 € TTC.

Néanmoins, malgré les études préalables réalisées, le chantier a connu quelques aléas entraînant des plus-values financières.

Plusieurs postes de dépenses sont concernés mais le surcoût principal provient du mur de soutènement en blocs béton qui jouxte les immeubles d'habitation en bordure de la rue du Dr Valette.

Bien que des sondages aient été réalisés en amont, la roche du talus s'est avérée plus friable que le laissait supposer les études. Pour prévenir tout danger et glissement de terrain, il a été décidé de rehausser le mur et de le prolonger de quelques mètres. Au final, le bilan financier (cf. tableau ci-annexé) du chantier fait apparaître une plus-value de 9 762,08 € HT qu'il faudra reverser à Tulle Agglo.

Il est donc nécessaire à cet effet de modifier la convention de MOU signée entre Tulle Agglo et la Ville pour prendre en compte le nouveau coût global pour la Ville soit 87 808,07 € HT. C'est l'objet de l'avenant N°1 ci-annexé soumis à votre approbation.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant N°1 à la convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique associant la Ville de Tulle et la Communauté d'Agglomération Tulle agglo pour la réalisation des travaux « d'aménagement du carrefour des rues du docteur Valette et du docteur Ramon » sur la commune de Tulle, ainsi que la fiche financière, ci-annexées ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

Monsieur Fabrice MARTHON : « Ce qu'on peut dire c'est que ce projet a été aussi fait parce qu'on a écouté les gens qui habitent sur place et c'est un peu pour ça qu'on a essayé notamment de sécuriser leurs entrées et sorties d'immeuble et de réfléchir derrière à déporter et fluidifier la circulation pour amener un peu d'agréments aux citoyens. On sait parfois les écouter et faire des aménagements qui sont satisfaisants. »

APPROUVE à l'unanimité

8- Approbation de la convention de servitude de passage liant la Ville de Tulle et ENEDIS autorisant le passage d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée BM N°485 sise 14, Avenue Winston Churchill, propriété de la Commune

Dans le cadre de travaux électriques, ENEDIS doit procéder à la construction de deux lignes basse tension souterraines et à l'installation de deux coffrets de raccordement électrique de réseau type ECP2D à implanter contre le futur mur.

La parcelle cadastrée BM N°485 sise 14, Avenue Winston Churchill est concernée par ces travaux et est propriété de la Ville de Tulle.

Il convient qu'ENEDIS puisse intervenir sur cette parcelle.

Une convention en définissant les modalités doit ainsi être formalisée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

STATIONNEMENT -

Rapporteur : Monsieur Michel BOUYOU

9-Fixation des tarifs pour le stationnement pour l'année 2025

a- Stationnement payant sur voirie

Il convient de fixer les tarifs pour l'année 2025 des abonnements « stationnement sur voirie » pour les particuliers, les étudiants et les professionnels, afin de permettre le paramétrage sur les différents programmes dans les meilleurs délais (application PayByPhone, site internet et logiciel), ainsi que le montant appliqué pour un stationnement horaire et à la journée.

Les différents tarifs d'abonnements proposés sont, suivant le domicile :

Domicilié à Tulle :

- ✓ Particulier résident
- ✓ Etudiant Résident
- ✓ Professionnel à nécessité de mobilité – Tulle

Domicilié hors Tulle

- ✓ Particulier non-résident (visiteur)
- ✓ Etudiant non-résident
- ✓ Professionnel à nécessité de mobilité – hors Tulle

A ce titre,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire de fixer les tarifs pour l'année 2025, pour le stationnement payant sur voirie.

APPROUVE à l'unanimité

b- Stationnement dans les parkings

Il convient de fixer les tarifs pour l'année 2025 des abonnements dans les parkings de la Ville afin de permettre le paramétrage sur les différents programmes dans les meilleurs délais (application PayByPhone, site internet et logiciel), ainsi que le montant appliqué pour un stationnement horaire. (Cf. document ci-joint)

Il est demandé au conseil municipal de fixer les tarifs pour l'année 2025 du stationnement dans les parkings de la Ville de Tulle.

Monsieur Pierre DESJACQUES : « Je vous fais remonter une demande de la part de beaucoup de commerçants avec qui j'ai parlé c'est de mettre la première heure qui suit la demi-heure gratuite à un euro, de façon que les gens disposent pour un euro d'une heure trente pour faire tranquillement leurs courses. C'est une demande récurrente. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je pense que le parking gratuit serait la solution idéale mais il y a déjà deux heures gratuites Place Martial Brigouleix donc ce n'est déjà pas mal. Ils sont à deux pas de l'Avenue Victor Hugo.

Mais ça s'étudie. Ça se regarde parce qu'effectivement la demi-heure c'est vite passé. Peut-être qu'une heure ça fait beaucoup.

Après il faut des ressources en matière de stationnement pour faire des choses par ailleurs.

J'ai déjà entendu, Michel BOUYOU aussi, cette demande.

Ça peut peut-être se regarder sur une avenue, en l'occurrence l'Avenue Victor Hugo qui peut souffrir de désaffectation. A regarder. »

APPROUVE à l'unanimité

ENVIRONNEMENT -

Rapporteur : Madame Stéphanie PERRIER

10-Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de Tulle (4^{ème} échéance)

Dans le cadre de l'application de la Directive Européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, les grandes agglomérations et grandes infrastructures de transports terrestres doivent faire l'objet de Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

L'objectif de cette directive est de protéger la population et les établissements scolaires ou de santé des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones de calme. L'ambition de cette directive est également de garantir une information des populations sur leur niveau d'exposition sonore et sur les actions prévues pour réduire cette pollution.

Conformément aux exigences réglementaires, la première étape d'élaboration du PPBE a consisté à dresser un diagnostic des secteurs où il convient d'agir. Les cartes de bruit stratégiques (CBS) permettent d'identifier les zones affectées par le bruit, d'estimer la population exposée et de quantifier les nuisances.

Ce diagnostic a permis à la Ville de Tulle d'identifier des secteurs particulièrement exposés aux bruits, comme les axes entrants et sortants de l'agglomération urbaine ainsi que les axes principaux en bas de vallée permettant la traversée de la ville. Des zones calmes en centre-ville présentant une exposition très minime au bruit provenant des infrastructures sont identifiées comme étant à préserver. Par ailleurs, il est à relever la présence de vastes espaces communaux éloignés du bruit résultant de l'absence d'infrastructures bruyantes.

La seconde étape a consisté à établir le bilan des actions réalisées depuis 10 ans.

La troisième et dernière étape a consisté à recenser une liste d'actions permettant d'abaisser l'exposition sonore de nos concitoyens et à les organiser dans un programme global d'actions sur la période 2024-2029. Les actions seront orientées dans le sens de la réduction du bruit dans les secteurs identifiés comme bruyants ainsi qu'en faveur d'actions évitant d'exposer une part plus importante de la population au bruit.

Ainsi, il est projeté de réaliser les actions suivantes sur la période 2024-2029 :

- Une extension du périmètre de sa zone 30 à des axes exposant particulièrement les riverains à une nuisance sonore

- La végétalisation le long des axes de circulation notamment par la plantation d'arbres faisant écran
- La fluidification du trafic (Ex : la réalisation de ronds-points)
- La promotion et la facilitation des mobilités actives
- La préservation des zones calmes

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 4ème échéance de la commune de Tulle a été mis à disposition du public pour consultation pendant 2 mois (10 juin 2024 jusqu'au 10 août 2024 inclus).

Le PPBE finalisé sera transmis au Préfet de la Corrèze après approbation du Conseil municipal et du Conseil Communautaire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement (4ème échéance).

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Puisque ce soir nous portons des doléances, quelle est la réponse de la collectivité lorsque sur une voie on a une bouche d'égout qui n'arrête pas, à chaque fois qu'il y a une roue qui passe, de taper ? »

Rue Larenaudie, je me fais « enguirlander » tous les quatre matins parce qu'il y a un flux très conséquent et il n'y a pas de réponse de la collectivité.

J'ai dit que j'en ferai part en Conseil Municipal. J'aimerais bien qu'on mette des caoutchoucs. Je pourrai le faire en mettant une chambre à air mais ça m'ennuie de me faire faucher par des voitures pour mettre un caoutchouc sur la bouche d'égout. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est surprenant qu'on ne l'ait pas fait parce qu'en général on le fait. Je me déplace même. En général, ce sont des choses que je vais voir avec les gens. »

Monsieur Jérémie NOVAIS : « On se déplace pas mal. On n'était pas au courant. »

Souvent, c'est vrai que nous sommes informés par courrier, par mail et on traite toutes les demandes et celle-ci nous ne l'avions pas. »

Monsieur Bernard COMBES : « On va le faire. »

Monsieur Jérémie NOVAIS : « Il ne faut pas hésiter soit à appeler, soit à envoyer un mail. »

Madame Stéphanie PERRIER : « Ça fait partie des petites choses qu'il faut, effectivement, que les habitants des quartiers signalent parce que les élus et techniciens circulent en ville mais pas partout en permanence. »

Monsieur Bernard COMBES : « En général, les services techniques interviennent sur les caniveaux. »

Monsieur Jérémy NOVAIS : « Exactement. Nous avons un super secrétariat aux services techniques qui met à jour le logiciel ATAL qui suit les demandes. Cela fonctionne plutôt bien.

Mais je rappelle juste que sur Facebook cela ne marche pas ou sur la Presse locale.

Souvent les personnes se plaignent, cela arrive que l'on intervienne via les réseaux sociaux, soit par mail, soit par courrier ou par téléphone. On prend note et on intervient.

Les délais sont plus ou moins longs. Cela dépend des demandes. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Quel est le dispositif pour remédier à cette situation ? »

Monsieur Jérémy NOVAIS : « Ce sont plus les techniciens qui vont le faire. Je sais que vous me voyez un peu à tout faire : de l'administratif, etc., ...

Monsieur Bernard COMBES : « On va demander à Monsieur GENESTE. »

Monsieur Pierre GENESTE : « On mettra des caoutchoucs et on verra ce que ça donne. »

Madame Stéphanie PERRIER : « Et sur le bruit, vous parliez tout à l'heure des conseils de quartiers qui n'ont plus lieu mais, par exemple, concernant l'extension « zone 30 » sur la Rue Lucien Sampaix, on a eu des riverains qui nous ont fait remonter des problématiques de vitesse de voitures et ils souhaitaient justement intégrer la « zone 30 ». Il y a eu une consultation. On a fait du porte à porte, du boîtage. On les a rencontrés et on a eu un retour massif d'une volonté de passer à 30 km/h et donc on va étendre cette zone à la Rue Sampaix.

Il y a d'autres quartiers qui nous ont fait des demandes donc on va aller aussi les rencontrer en porte à porte et s'occuper de cela. »

Madame Christèle COURSAT : « Dans la catégorie du bruit, on a aussi les deux roues. Ils sont générateurs de bruit. C'est un des éléments les plus négatifs.

Là aussi quelle action pourrait être envisagée ou envisageable parce que je me rappelle il y a quelques temps de cela où les services de la Police Nationale contrôlaient le bruit. Est-ce que la Police effectue toujours des contrôles ou est-ce qu'ils ont complètement arrêté puisque leurs missions ont beaucoup évolué ? »

Madame Stéphanie PERRIER : « Il y a des contrôles réguliers de la Police Nationale plus ou moins rapprochés.

Il n'y en a pas beaucoup mais le problème étant que s'ils contrôlent des jeunes qui mettent des kits sur les mobylettes, ils doivent représenter le deux-roues avec l'homologation donc ils démontent ce qui a été mis pour faire du bruit et une fois qu'ils ont passé le contrôle, ils remettent ce kit. C'est le problème.

On est plus là sur de la pédagogie mais il y a surtout de la pédagogie. Certes, il faut un peu de répression pour montrer que nous sommes là et qu'on surveille mais il y a surtout de la pédagogie pour expliquer le pourquoi il ne faut pas le faire.

Je ne sais pas par quel biais on pourrait agir là-dessus.

Un seul « pétarou » qui monte les collines le soir, ça fait effectivement beaucoup de bruit et ça peut « casser les pieds » assez longtemps. »

APPROUVE à l'unanimité

II- PÔLE SERVICES A LA POPULATION

AFFAIRES CULTURELLES

Rapporteur : Madame Christiane MAGRY-JOSPIN

11-Cité de l'Accordéon et des Patrimoines – Approbation de la convention de dépôt liant la Ville de Tulle et la DRAC Nouvelle-Aquitaine concernant la réinstallation de trois statues dans le cloître

La Ville de Tulle a souhaité réinstaller dans le cloître trois statues qui se trouvaient dans les galeries jusqu'en 2009.

Mises en caisse lors des travaux de rénovation de la galerie Est, elles étaient depuis conservées dans la réserve externe du musée située avenue Victor Hugo. N'ayant pas vocation à rester dans la réserve du musée, la Ville a sollicité la DRAC et le service de la Conservation Régionale des Monuments Historiques pour envisager la réinstallation de ces statues à leur emplacement d'origine.

La DRAC a souhaité que cette réinstallation soit formalisée par une convention de dépôt précisant les obligations de chacune des parties.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de dépôt liant la Ville de Tulle et la DRAC Nouvelle-Aquitaine concernant la réinstallation de trois statues dans le cloître.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Là aussi on est à un carrefour avec la délibération qui va suivre par la suite. Quel avenir pour le Cloître de Tulle ?

Je regrette tout le temps que la collectivité soit aussi paresseuse sur l'Hortus Clonclusus, le jardin clos que vous n'avez pas géré, que vous abandonnez aux mauvaises herbes.

Vous faites aucune proposition ni horticole, ni décorative, ni paysagère. C'est une friche.

Vous offrez, tout simplement, une friche alors que vous auriez les moyens. Il ne faut pas grand-chose. Il vous faut quelques passionnés du jardin pour lui donner vie et qu'il offre un écrin à ce cloître.

Il y a une paresse qui est vraiment regrettable.

Vous allez le désincarner, il va perdre son statut de musée et vous tournez le dos à cette entité historique. C'est aussi une vitrine de votre cité. C'est aussi une vitrine de votre action dans la cité et là, il y a une espèce de no mans 'land en plein milieu, sans aucun effort esthétique. Ça fait trente ans que vous gérez le cloître et ça fait trente ans qu'il est en perdition. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Est-ce que vous savez à qui il appartient le cloître ?

Il appartient à l'Etat et on a donc une convention avec l'Etat et je peux vous garantir que ce n'est pas simple de négocier avec leurs services et qui plus est dans cet endroit-là.

On a proposé pas mal d'initiatives pour le dynamiser et à chaque fois ce sont des refus quasi systématiques. Si on veut ouvrir à des choses un peu alternatives mais très encadrées, je sais qu'il y a des commerçants qui étaient intéressés pour, par exemple, prendre des photos pour des salons de mariage, c'est systématiquement « retoqué », recalé.

Après, si vous savez mieux faire que nous, je veux bien volontiers vous associer. Christiane est « aux manœuvres » avec l'ABF qui est derrière et qui scrute ça de manière précise.

Il est évident que c'est un lieu majeur et emblématique et qu'on doit absolument préserver, laisser ouvert au public, autant que faire ce peu, au maximum.

Aujourd'hui, on est quand même très contraints même si on travaille sur un avenir pour le site. »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « D'après l'Office de Tourisme c'est quand même encore l'endroit le plus visité de la Ville de Tulle, y compris cet été. »

Monsieur Bernard COMBES : « On nous a fait recruter des saisonniers exprès pour le faire. On est paresseux mais quand même... »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Par exemple, une guirlande de buis. Vous auriez des bordures de buis. Ce n'est rien du tout. Il faut la traiter bien entendu car il y a la pyrale. C'est du travail. Il faut être derrière.

Vous auriez même un quadrillage médiéval. C'est le plus simple. »

Monsieur Bernard COMBES : « On a eu ça. On l'a connu. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Oui mais qu'est-ce qu'il est devenu. Ça s'est perdu comme le reste !

Comme le point de mire, la Soop et compagnie. Vous vous rappelez les gros projets à 100 000 € ?

Monsieur Bernard COMBES : « C'est vrai que là... »

Madame Stéphanie PERRIER : « Monsieur CHAUMEIL, si vous voulez, j'avais mis dans mon projet de début de mandat au niveau espaces verts-environnement de retravailler sur un jardin type médiéval en neuf carrés comme ça se faisait avec des plantes aromatiques médicinales.

On peut « s'y atteler » tous les deux. On ira voir l'ABF et lui expliquer tout le projet et on va essayer de lui présenter le projet mais je veux bien le faire avec vous.

On fait ça ensemble et on voit ce qu'on peut essayer de ressortir. »

APPROUVE à l'unanimité

12- Pôle musées - Situation administrative des musées de la Ville - Demande de changement d'appellation « musée de France »

La Ville de Tulle est propriétaire de deux collections labellisées *musée de France* administrativement distinctes : les collections liées au musée du Cloître (arrêté d'attribution du 01/02/2003 - code M0500) et celles liées au Pôle Accordéons - Musée des Armes (labellisé sous le nom *Musée de la Mémoire et des Industries Tullistes*, arrêté de création du 23/06/2008 -code M0911). Le label porte à la fois sur les collections et les institutions qui les mettent en valeur. Les collections permanentes des musées de France sont imprescriptibles, insaisissables et inaliénables. Le label permet aux musées qui en bénéficient d'être éligibles au soutien de l'Etat sur le plan scientifique, technique et financier.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville a engagé une restructuration importante de ses musées municipaux avec la volonté d'avoir un musée unique pour abriter ses collections. Le projet scientifique et culturel *Cité de l'accordéon et des patrimoines*, validé par la collectivité et par le service des musées de France en 2019, a posé la première étape de ce regroupement des musées, étape suivie par la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Banque de France en musée, inauguré le 5 avril 2024.

Le musée du Cloître a fermé au public en octobre 2023 pour permettre le déménagement d'une partie de ses collections dans le parcours permanent de la nouvelle Cité. Les collections non présentées sont conservées en réserve, le service des musées de la Ville en assurant la gestion et la conservation. Le bâtiment du cloître a vocation à rester un site patrimonial ouvert au public géré dans le cadre d'une nouvelle convention liant la Ville et le Centre des Monuments Nationaux.

Aujourd'hui dans la continuité des étapes déjà menées, il convient de clarifier la situation des musées du point de vue juridique et de solliciter le Haut Conseil des Musées de France pour :

- demander l'affectation des collections provenant de l'ancien musée du Cloître à la Cité de l'accordéon et des patrimoines qui devient garante de leur gestion, de leur conservation et de leur valorisation ;
- retirer l'appellation musée de France « *musée du cloître - M0500* » ;
- demander le changement de l'appellation musée de France *musée de la mémoire et des industries tullistes* – M1191 en « Cité de l'accordéon et des patrimoines ».

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le changement d'affectation des collections liées au musée du Cloître à la Cité de l'accordéon et des patrimoines,**

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Haut Conseil des Musées de France le retrait de l'appellation musée du Cloître – M0500,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Haut Conseil des Musées de France le changement de l'appellation musée de France « M1191 - musée de la mémoire et des Industries tullistes » en « Cité de l'accordéon et des patrimoines ».

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Ce qui est intéressant sémantiquement, c'est le glissement parce qu'il y a le cadre administratif et puis il y a quand même un aménagement de votre projet parce que, sémantiquement, on voit bien que vous abandonnez une logique pour céder à une autre.

Et quand je vous ai dit Monsieur le Maire que vous étiez dans une proposition qui était celle d'un musée du XIXème, vous y rentrez de plus en plus amplement.

Mais au-delà de la polémique, est ce que vous pouvez me donner les chiffres de la fréquentation du musée sur la période estivale pour savoir comment s'est fait la rencontre entre ce nouveau public, ces nouveaux habitués et la structure ?

Des chiffres qui sont intéressants parce qu'ils ne seront pas gonflés par des entrées scolaires. Là c'est vraiment le visiteur. »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « 9 200 depuis l'ouverture et 4 200 cet été. On avait imaginé les 10 000 entrées donc on y est pratiquement. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est correct. C'est pas mal parce qu'en plus il y a les travaux qui font que les gens n'ont pas forcément envie d'y aller maintenant. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Il y a un produit d'appel qui fait qu'il y a une attractivité qui s'est construite.

Je regardais Saint-Laurent-les-Tours où il y a le Musée Jean Lurçat. Ils font, à peu près, 7 000 à 8 000 entrées par an.

Ils sont sur une thématique plus hexagonale avec quand même un « maître tapissier », parce qu'on ne lui a pas accordé le statut de peintre, même si c'était un peintre.

C'est un beau comparatif. 10 000 personnes pour une première année, c'est bien quand même. On aurait pu crier que ce n'était pas suffisant. »

Monsieur Bernard COMBES : « Après, il y a tous ceux qui viennent avec une remorque et qui ne peuvent pas y aller. Ceux-là il faut les enlever. »

Monsieur Serge HULPUSCH : « Et puis, il y a tous ceux qui ont lu l'Edito de Monsieur CHAUMEIL qui disait vraiment que du bien sur le Musée. Vous avez vraiment insisté. »

Monsieur Bernard COMBES : « Ça c'est la liberté.

Tu sais, peut-être que les gens sont allés vérifier. Peut-être que dans les spectateurs, il y a ceux qui se sont dit « est-ce que Monsieur CHAUMEIL dit vrai ? » et ils sont allés voir.

Tout doit être pris en compte. »

APPROUVE à l'unanimité

III- PÔLE RESSOURCES

FINANCES -

Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE

13-Décisions Modificatives

- N°2 - Budget Ville

Monsieur Pascal CAVITTE : « Ce que l'on peut dire c'est que la section de fonctionnement s'équilibre à 6 574 €. Ce n'est pas le principal.

La plus grande information concerne la section d'investissement que nous augmentons à 590 337 €. Il s'agit de la prise en compte du Centre 19000 dont on a largement parlé tout à l'heure.

Nous augmentons également la section d'investissement. Nous allons augmenter provisoirement l'endettement pour cela.

Les intérêts seront pris en charge par les loyers que l'on va percevoir dans ce Centre 19000.

Il y a également dans les augmentations de cette section d'investissement des subventions que nous traquons toujours avec beaucoup d'efficacité puisque le Conseil régional augmente sa subvention au projet Musée à hauteur de plus 200 000 €.

Nous avons également une subvention de la Fondation Crédit Agricole pour le Musée à hauteur de 50 000 € qui nous permet d'abonder la section d'investissement et de réduire l'auto-financement du projet Musée. »

APPROUVE par 24 voix pour et 5 abstentions

- N°2 - Parkings Couverts

Monsieur Pascal CAVITTE : « Il s'agit d'un ajustement technique à hauteur de 7 000 €. »

APPROUVE par 24 voix pour et 5 abstentions

- N°2 - Centre de Santé Municipal

Monsieur Pascal CAVITTE : « C'est également un ajustement à hauteur de 10 900 €. »

APPROUVE par 24 voix pour et 5 abstentions

14-Modification de la délibération n°20 du 3 octobre 2023 relative à la durée d'amortissement des biens renouvelables - Budget Ville

Par délibération en date du 3 octobre 2023, le Conseil Municipal a voté une modification de sa délibération antérieure relative à la durée d'amortissement des biens renouvelables – Budget Ville.

Cette dernière délibération doit à nouveau être modifiée : la mise en place de la M57 a prévu des créations d'articles.

Aussi, il convient de compléter la délibération précédente sur la durée d'amortissement des biens renouvelables en créant deux nouvelles lignes 21612 Biens historiques et culturels immobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées et 21622 dénommée Biens historiques et culturels mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées avec une durée d'amortissement de 10 ans.

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous la liste des durées d'amortissement en vigueur :

- 1) 202 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre : 10 ans
- 2) 203 Frais d'études, de recherches et d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans
- 3) 2041 Subventions d'équipement versées aux organismes publics : 15 ans
- 4) 2042 Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé : 5 ans
- 5) 205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : 2 ans
- 6) 208 Autres immobilisations incorporelles : 5 ans
- 7) 2114 Terrains de gisement : durée contrat d'exploitation
- 8) 2121 Plantations : 15 ans
- 9) 2128 Autres agencements et aménagements de terrains : 20 ans
- 10) 214 Constructions sur sol d'autrui : Durée bail à construction
- 11) 2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense : 8 ans
- 12) 2157 Matériel et outillage de voirie : 8 ans
- 13) 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques : 6 ans
- 14) 21612 Biens historiques et culturels immobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées : 10 ans**
- 15) 21622 Biens historiques et culturels mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées : 10 ans**
- 16) 2181 Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- 17) 2182 Matériel de transport : 5 ans
- 18) 2183 Matériel de bureau et matériel informatique : 5 ans
- 19) 2184 Mobilier : 10 ans
- 20) 2185 Téléphonie : 5 ans
- 21) 2186 Cheptel : 10 ans
- 22) 2188 Autres matériels : 6 ans
- 23) Immobilisations dont la valeur est inférieure à 600 euros quelle que soit la catégorie de l'immobilisation amortissable ci-dessus : 1 an

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification de la durée d'amortissement des biens renouvelables- Budget Ville.

APPROUVE à l'unanimité

15-Modification de la délibération n°37 du 12 décembre 2023 - Fixation de la durée d'amortissement des biens renouvelables – Budget Parkings couverts et aire de stationnement des camping-cars

Par délibération en date du 4 juillet 2017, le Conseil Municipal a décidé la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion d'un SPIC chargé de la gestion du stationnement dans les parkings couverts de la commune et de l'exploitation d'une aire de service pour camping-cars.

Par délibération du 12 décembre 2023, le Conseil Municipal a fixé la durée d'amortissement des biens renouvelables liés au Budget Parkings couverts et aire de stationnement des campings cars.

Cette délibération doit être revue en créant la ligne 2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions avec une durée d'amortissement de 6 ans.

Pour rappel, voici, ci-dessous, la liste des durées d'amortissement en vigueur :

- 1) 203 -Frais d'études, de recherches et d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans
- 2) 205- Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : 2 ans
- 3) 208-Autres immobilisations incorporelles : 5 ans
- 4) 2128-Autres agencements et aménagements de terrains : 20 ans
- 5) 2131-Constructions de bâtiments : 50 ans
- 6) **2135-Installations générales, agencements, aménagements des constructions : 6 ans**
- 7) 2157-Matériel et outillage : 8 ans
- 8) 2181-Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- 9) 2182- Matériel de transport : 5 ans
- 10) 2183-Matériel de bureau et matériel informatique : 5 ans
- 11) 2184-Mobilier : 10 ans
- 12) 2188-Autres matériels : 6 ans
- 13) Immobilisations dont la valeur est inférieure à 600 euros quelle que soit la catégorie de l'immobilisation amortissable ci-dessus : 1 an

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification de la durée d'amortissement des biens renouvelables - Budget parkings couverts et aire de stationnement des camping-cars.

APPROUVE à l'unanimité

16-Travaux d'aménagement des places Maschat et Roosevelt à Tulle - Proposition d'indemnisation de l'entreprise Al Za'atar Restaurant Le Liban 40 avenue Charles de Gaulle à Tulle et approbation du protocole transactionnel liant la Ville de Tulle et le commerçant

La Ville a mis en place, lors de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre dernier, une procédure d'indemnisation amiable des éventuels préjudices économiques liés aux travaux par la voie de la transaction.

Monsieur Léo CHAABAN, gérant de l'entreprise Al Za'atar Le Liban, sis 40, avenue Charles de Gaulle, a transmis à la Ville un dossier de demande d'indemnisation.

Cette entreprise est située dans le périmètre d'intervention fixé dans la délibération de mise en œuvre de cette indemnisation.

Ce dossier certifié par l'expert comptable de l'entreprise fait état d'une baisse totale du chiffre d'affaires de la société supérieure à 20 %, ceci sur la durée totale du chantier d'aménagement des places Maschat et Roosevelt, c'est-à-dire de septembre 2023 à juillet 2024 (en référence au chiffre d'affaires réalisé les 6 premiers mois par cette entreprise créée courant octobre 2022).

La baisse de chiffre d'affaires est sensible depuis le mois de mai 2023.

Cette situation affecte fortement la trésorerie de l'entreprise.

Après analyse des documents transmis, il est proposé de verser une indemnité de 5 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le versement de cette indemnité.**
- **d'approuver le protocole transactionnel afférent définissant les modalités de versement de cette indemnité.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer**

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je suis assez sensible à l'aventure de ce restaurateur, pour ce qu'il propose à la Ville culturellement, gustativement aussi. C'est un sas d'ouverture sur le Proche-Orient.

Je trouve qu'il a beaucoup de courage. Il a été très perturbé par les travaux d'aménagement au moment où il faut dire quand même qu'il prenait son envol. Ce n'était pas simple pour lui.

Je trouve que la somme est modique et vous voyez, Monsieur HULPUSCH, je mettrais bien 3 000 € de plus. »

Monsieur Serge HULPUSCH : « Moi aussi. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « C'est le discours de quelqu'un qui est sensible à une expérience, à une aventure humaine et à une volonté. »

Monsieur Bernard COMBES : « Ce que je propose c'est qu'on va déjà verser cette première somme et ensuite on verra comment ça fonctionne et comment ça va parce que c'est l'argent public aussi.

Et au regard des dispositifs comptables qui nous ont été présentés, je crois que la somme versée est conforme. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Vous avez provisionné combien pour Ali Baba ? 14 000 € - 15 000 € ? Elle n'a rien demandé ? »

Monsieur Bernard COMBES : « Elle a travaillé pareil. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Mais là je pense que la collectivité de temps en temps peut avoir des gestes.

Je pense que pour un nouvel arrivant, quelqu'un qui propose et qui est dans une volonté d'intégration, dans une volonté de rejoindre notre collectivité, c'est un formidable geste que peut faire la collectivité. C'est tout, je vous le dis.

Allons a contrario de ces idées reçues ou le stigmatisation sur le rejet, la xénophobie. Là je vous fais une proposition. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je pense qu'il faut voter cette délibération en l'état parce qu'il va attendre ad vitam. »

Madame Ana-Maria FERREIRA : « On avait quand même vérifié avec Michel BOUYOU. Ces 5 000 € permettent à ce commerçant de rebondir normalement. Le déficit est comblé par cette somme.

Il faut une équité aussi avec tous les commerçants malgré tous les arguments qu'on a pu entendre, vous avez raison Monsieur CHAUMEIL, mais il y a d'autres commerçants qui s'installent. Il faut avoir une ligne de conduite.

Je pense que là, il est couvert pour rebondir. »

Monsieur Michel BOUYOU : « Il faut voter ces 5 000 € parce que cette personne en a besoin urgemment. On ne peut pas attendre le prochain Conseil Municipal. »

APPROUVE à l'unanimité

17-Demande de versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Tulle pour le fonctionnement du CRD

L'article L.5216-5 VI du code général des collectivités territoriales prévoit la procédure des fonds de concours entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.

Le versement de fonds de concours est autorisé si 3 conditions sont réunies :

1. Avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (la promotion d'un événement sportif est par exemple exclue),
2. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
3. Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Depuis 2002, la communauté d'agglomération verse des fonds de concours à la ville de Tulle pour prendre en charge financièrement une part du fonctionnement du conservatoire à rayonnement départemental, de manière à offrir des conditions d'accès identiques pour l'ensemble des habitants de son territoire.

La clé de répartition adoptée en 2002 pour l'affectation de ces fonds de concours est une participation à hauteur de 20% du « reste à charge » de fonctionnement, plafonnée à 160 000 €.

En 2023/2024, sur les 542 élèves qui ont fréquenté le conservatoire, 458 élèves habitaient sur Tulle agglo, soit 84, 5 % du nombre total des élèves, dont 213 sur la ville de Tulle (39, 3 % du total des élèves).

Le nombre total d'élèves accueillis en 2023-2024 est tout à fait stable par rapport à 2022-2023. Le déficit de fonctionnement enregistré par élève est de 1 680 € en 2024 contre 1 651,71 € en 2023.

Le nombre total d'élèves du territoire communautaire est stable pour un total de 458 élèves.

Le nombre d'élèves hors territoire communautaire est stable également avec 84 élèves contre 81 en 2022-2023, ils représentent 15, 5 % des effectifs.

Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération le versement d'un fonds de concours d'un montant de 153 970 € pour le fonctionnement du CRD au titre de l'année 2023.

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Une petite observation. Vous savez que dans l'Opposition on est souvent sollicités par les citoyens et aussi par les agents.

Nous n'avons jamais eu l'occasion d'entendre ici la Directrice du Conservatoire à Rayonnement Départemental. Ça serait bien que nous la rencontrions.

Il y a beaucoup de burn out autour. Il y a beaucoup de situations tendues avec des agents qui ont travaillé pour la collectivité pendant trente ans, qui ont fait de bons et loyaux services, qui sont en souffrance et qui méritent d'être écoutés.

C'est aussi mon rôle de le faire. »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Simplement pour le CRD, il y a un Projet d'Etablissement qui est en cours et, de toute façon, ce sera délibéré au Conseil Municipal de fin d'année.

Mais on peut effectivement présenter avant, à la fois la Directrice et puis ce Projet d'Etablissement même s'il n'est pas entièrement fini. »

Monsieur Bernard COMBES : « Oui, ça sera fait. »

Madame Stéphanie PERRIER : « Je veux juste remettre encore sur la table une petite remarque.

Les Tulliste habitant Tulle intra-muros c'est 40% des élèves du Conservatoire et les élèves venant de l'Agglo et fréquentant le Conservatoire représentent 45 % et l'Agglo ne financent le Conservatoire qu'à hauteur de 20%.

Monsieur Pascal CAVITTE : « C'est une clé de répartition qui a été mise en place en 2002. C'est plafonné à 160 000 €.

On en a souvent parlé et il faut reconnaître la participation de l'Agglo sur ce conservatoire.

Je me suis déjà exprimé à titre personnel sur l'avenir du Conservatoire et la position de l'Agglo.

On est à 40% sur la Ville de Tulle et un peu plus de 50% sur l'agglomération et un peu moins de 10% qui sont hors agglomération. Effectivement, on a une part importante des communes de l'agglomération.

En tout cas, sur le fonds de concours, on revient, puisqu'avec le COVID on avait baissé sur le montant attribué en raison de la baisse du nombre d'élèves, quasiment au maximum que l'on peut percevoir dans le cadre de cette clé de répartition. »

Madame Stéphanie PERRIER : « Je veux soulever à nouveau le fait que les élèves n'étant pas Tullistes et dépendant de l'Agglo sont à 45% et qu'ils ne financent qu'à hauteur de 22 %.

Le montant du déficit de fonctionnement par élève s'élève à 1 680 € ce qui fait que les contribuables Tullistes payent 1 680 € pour 25% d'élèves qui ne sont pas Tullistes. Ce n'est pas juste.

Ce sont des gens de l'Agglo qui profitent d'un équipement Tulliste donc il faudrait peut-être réfléchir et repenser cela.

Je ne veux pas empêcher les enfants d'ailleurs de venir à Tulle mais il faudrait penser à revoir cette tarification. Soit l'Agglo devient propriétaire du Conservatoire et gère les tarifs au niveau de l'Agglo, soit l'Agglo participe à hauteur du nombre d'élèves, soit on met des tarifs plus forts pour les élèves qui ne sont pas Tullistes.

Il n'y a pas de raisons que ce soit le contribuable Tulliste qui supporte cette charge »

Monsieur Bernard COMBES : « Oui, mais dans des proportions tout à fait raisonnables. Après, si on va trop loin dans le prix, c'est un autre problème. Le fonds de concours va en souffrir aussi parce que les élus de l'Agglo ne vont pas avancer là-dessus.

Pour nous c'est une charge immense. C'est la dernière chose extrêmement difficile pour nous à gérer parce qu'1 400 000 € de budget c'est quelque chose de phénoménal pour la Ville de Tulle. C'est la vérité.

Après, l'Agglo n'est pas là pour résoudre tous les problèmes. »

Monsieur Michel BREUILH : « On ne peut pas.

La question est autre. C'est un conservatoire à rayonnement départemental et il y avait eu des réflexions d'ailleurs pour garder un peu dans le cadre départemental parce que les problèmes du Conservatoire de Tulle, c'est la même chose sur Ussel. Je ne sais pas sur Brive. C'est un problème un peu général.

Il y avait cette réflexion qui n'a pas abouti.

Après, c'est toujours compliqué. Il y a 43 communes, 42 hors Tulle. Il ne faut pas convaincre la commune de Tulle mais convaincre les 42 autres.

Le problème c'est que quand l'équipement est à l'équilibre, qu'il ne nécessite pas d'investissements, que « tout baigne », il n'y a pas tellement de problèmes. En revanche, quand ça présente un état déficitaire qui est difficile parce que les professeurs ce sont souvent des catégories A ou B, le nombre d'élèves est fluctuant, il y a la pédagogie qui entre en ligne de compte, donc c'est quelque chose qui n'est pas facile.

En tout cas, à mon avis, tant que l'équilibre n'est pas rétabli et que l'investissement à faire qui est urgent, ça sera très compliqué d'avoir un vote favorable du Conseil Communautaire.

Ce n'est quasiment pas possible, sauf rétablir les choses avant, après, à ce moment-là, on pourra peut-être repenser les choses.

Les 42 communes ne prendront pas en charge un équipement qui présente des difficultés de fonctionnement. C'est un investissement important.

Les 160 000 €, c'était pour éviter les tarifs différenciés parce qu'il y a, effectivement, la possibilité de dire qu'il y a une participation moindre du contribuable extérieur à Tulle et donc on rétablit l'équilibre par le fait que l'utilisateur qui n'est pas de Tulle, paye plus.

Ça peut avoir un effet pervers aussi parce que, d'une part, ça ne peut probablement pas rétablir l'équilibre de façon significative et d'autre part, cela peut conduire à des pertes d'effectifs.

En tout cas, le mandat étant bien entamé, je ne pense pas que je le mettrai à l'ordre du jour avant 2026. Mais peut-être qu'après 2026, c'est une question qui pourra se poser si aussi la situation s'améliore avant 2026. »

Monsieur Pascal CAVITTE : « Je pense que la pratique de la musique c'est comme la lecture publique et qu'il faut que ça devienne une politique territoriale. L'échelle de l'intercommunalité est la meilleure.

On voit bien qu'aujourd'hui, si nous n'avions pas cette charge, nous aurions de l'oxygène pour d'autres choses que nous ne pouvons pas faire ou que nous faisons mal.

Je retiens, Monsieur CHAUMEIL, ce que vous disiez.

Nous avons les instances et nous avons une partie hygiène et sécurité et nous avons deux-trois échos sur un peu de mal être au Conservatoire.

Je n'en connais pas les raisons et puis on ne va pas les évoquer aujourd'hui mais peut-être qu'on peut utiliser cette instance aussi pour aller voir de près tout ce qui se passe.

Il faut surtout faire attention de ne pas jeter le discrédit sur un tel ou une telle mais ce sont des choses qui transpirent et dont on entend parler. »

Monsieur Pierre DESJACQUES : « On peut déjà améliorer l'aspect extérieur en supprimant les rideaux déchirés qui pendent. »

Monsieur Bernard COMBES : « Ils préfèrent avoir les rideaux qui pendent que pas de rideaux du tout.

On ne va pas changer les rideaux. C'est cher. » »

Madame Stéphanie PERRIER : « J'ai bien fait passer le message puisque votre femme me l'a signalé au marché samedi. »

APPROUVE à l'unanimité

18-Redevance au titre de l'occupation du domaine public pour chantiers provisoires due par Gaz de France au titre de l'année 2024

Lors du Conseil Municipal du 15 octobre 2019, il a été instauré le principe de la redevance règlementée pour chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de réseaux de distribution de gaz et ce, en application du décret n°2015-334 du 25/03/2015 fixant le régime des redevances dues aux Communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et aux canalisations particulières de gaz,

Il est proposé au conseil

- **de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.**
- **que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier de cette année.**

Plafond de la RODP Provisoire 2024

$(L \times 0,70 \text{ euros}) \times 1,21$ *taux de revalorisation de l'index d'ingénierie 2024*

Soit : $(9 \text{ m} \times 0,70) \times 1,21 = 7,62 \text{ €}$ arrondi à 8 €

Conformément à l'article L 2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.

APPROUVE à l'unanimité

19-Redevances dues au titre de l'occupation du domaine public - Année 2024

a- Gaz de France

En application du décret n°2007-606 du 25/04/2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz,

il est proposé au conseil municipal :

- **de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.**
- **que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier de cette année.**

$[(0,035 \text{ euros} \times L) + 100 \text{ euros}] \times 1,42$ *indice ingénierie 2024*

L représente la longueur en mètres des canalisations situées sur le domaine public communal et 100 euros, un terme fixe.

Soit : $[(0,035 \times 81\,384 \text{ m}) + 100] \times 1,42 = 4\,186,78 \text{ €}$

Conformément à l'article L 2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.

Montant total dû : 4 187 €

APPROUVE à l'unanimité

b- Orange

En application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L. 45-1, L. 47 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques,

il est proposé au conseil municipal :

- **de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par Orange au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêtés au 31 décembre de l'année précédente.**
- **que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et au montant des plafonds des redevances dues suivant le barème de l'année 2024**

	Artères (en €/km)		Autres (€/m ²)
	Souterrain	Aérien	
Domaine public routier communal	48,27	64,36	32,18

Le montant des redevances doit être arrondi à l'euro le plus proche
Soit :

- **Artères aériennes : 105,952 km x 64,36 € = 6 819.07 € arrondi à 6 819 €**
- **Artères en sous-sol : 366,765 km x 48,27 € = 17 703.75 € arrondi à 17 704 €**
- **Emprises au sol : 28,10 m² x 32,18 = 904.26 € arrondi à 904 €**

$$6\,819\,€ + 17\,704 + 904 = 25\,427\,€$$

APPROUVE à l'unanimité

c- FREE

En application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L. 45-1, L. 47 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques,

il est proposé au conseil municipal :

- **de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par Free au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêtés au 31 décembre de l'année précédente.**
- **que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et au montant des plafonds des redevances dues suivant le barème de l'année en cours**

	Artères (en €/km)		Autres (€/m ²)
	Souterrain	Aérien	
Domaine public routier communal	48,27	64,36	32,18

Le montant des redevances doit être arrondi à l'euro le plus proche

Soit :

- **Artères (en €/km) en souterrain x longueur de fibres en km :**

$$48,27 \text{ €} \times 1,773 \text{ km} = 85,58 \text{ € arrondi à } 86 \text{ €}$$

APPROUVE à l'unanimité

d- Axione

En application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L. 45-1, L. 47 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques,

il est proposé au conseil municipal :

- **de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par Axione au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêtés au 31 décembre de l'année précédente.**
- **que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et au montant des plafonds des redevances dues suivant le barème de l'année en cours**

	Artères (en €/km)		Autres (€/m ²)
	Souterrain	Aérien	
Domaine public routier communal	48,27	64,36	32,18

Le montant des redevances doit être arrondi à l'euro le plus proche

Soit :

- **Artères (en €/km) en souterrain x longueur de fibres en km :**

$$48,27 \text{ €} \times 17,046 \text{ km} = 822,81 \text{ €}$$

Arrondi à 823 €

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES -

Rapporteur : Monsieur Jacques SPINDLER

20-Approbation de la convention liant la Ville de Tulle et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze pour la mise à disposition d'un dispositif de secours à l'occasion du feu d'artifice du 14 juillet 2024

La Ville de Tulle a sollicité le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze (SDIS 19) afin que ce dernier mette à disposition, à l'occasion du feu d'artifice du 14 juillet 2024, un dispositif de secours.

Une convention liant la Ville de Tulle et le SDIS définissant les modalités de mise à disposition des personnels et matériels requis a été rédigée à cet effet.

Il est précisé que l'intervention des pompiers s'effectue à titre gracieux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ladite convention et d'autoriser le Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

APPROUVE à l'unanimité

21- Approbation de la convention de partenariat liant la Ville de Tulle et l'Etablissement Français du Sang, l'Union Départementale pour le don du sang bénévole de Corrèze et l'Association des donneurs de sang bénévoles de Tulle et sa région pour la promotion du don de sang bénévole - Label « Tulle, commune partenaire du don du sang »

Fin 2010, l'Etablissement Français du Sang, l'Association des Maires de France et la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB) ont signé une convention de partenariat afin de promouvoir le don de sang dans les communes. Ce partenariat vise à constituer, avec les maires de France et à travers l'attribution d'un label « commune partenaire du don du sang », un réseau et un relais de communication et d'information sur le don du sang, en contribuant de manière visible à l'approvisionnement régional en produits sanguins. C'est un levier de mobilisation essentiel et supplémentaire au service de l'autosuffisance.

De nombreuses villes de France ont depuis montré leur attachement au don du sang et ont souhaité matérialiser ce soutien au travers d'une convention de partenariat.

La Ville de Tulle soutient l'EFS dans sa mission de santé publique depuis de très nombreuses années et collabore activement à la sensibilisation au don de sang.

Aussi, elle a souhaité concrétiser ce partenariat par la signature d'une convention, approuvée lors du Conseil Municipal du 9 avril 2019.

Cette convention, conclue pour cinq ans, est arrivée à échéance. L'Etablissement Français du sang Nouvelle-Aquitaine s'est donc rapproché de la Ville de Tulle et a sollicité son renouvellement afin que la collectivité reste mobilisée à ses côtés ainsi qu'à ceux de l'association locale par la mise à disposition, notamment, de salles et d'espaces municipaux et par la valorisation de leurs collectes.

La signature de cette convention renforcerait encore la solidité et l'efficacité du remarquable modèle français du don de sang.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

22-Communication du rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Dans ce contexte, il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'acter le fait que les représentants de la commune ont rendu compte de l'activité de la Communauté d'Agglomération**
- **de donner acte de la communication du rapport d'activités 2023 de la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo**

APPROUVE à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES -

Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE

23-Modification du tableau des effectifs – Budget Ville

- Dans le cadre de mouvements de personnels au sein des services techniques, il convient de créer au 15 septembre 2024 :
 - un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
 - un poste d'adjoint technique à temps complet,
- Dans le cadre d'un mouvement de personnel au sein de la Direction Aménagement Urbain, Economie et Commerce, il convient de créer au 15 septembre 2024 :
 - un poste de rédacteur principal de deuxième classe,
 - un poste de rédacteur principal de première classe,
 - un poste de technicien,
 - un poste de technicien principal de deuxième classe,
 - un poste de technicien principal de première classe.

- Dans le cadre de mouvements de personnels au sein du Conservatoire de Musique et de Danse, il convient de créer au 15 septembre 2024 :
 - un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de première classe à temps complet.

L'ouverture de ces postes au tableau des effectifs est destinée à faciliter le recrutement effectif de trois agents. En effet, les collectivités publiques locales sont tenues de déclarer les postes vacants avant tout recrutement sur emploi permanent au moyen d'une Déclaration de Vacance d'Emploi (DVE). Celle-ci doit être publiée pendant deux mois et préciser le grade précis de l'agent à recruter.

Afin de faciliter le recrutement d'un candidat, il est plus opérationnel d'élargir le champ des recherches en ouvrant le recrutement sur tous les grades des cadres d'emplois.

A la suite du jury de recrutement et en fonction du grade détenu par le candidat recruté, il sera proposé au Conseil Municipal de supprimer les postes devenus inutiles.

➤ Dans la cadre de l'aménagement du temps de travail d'un agent du service scolaire, il convient de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (1/2 ETP) à compter du 1^{er} janvier 2025.

- Afin de tenir compte de la réussite à un concours d'un agent de la collectivité, il convient :
 - de supprimer au 1^{er} décembre 2024 un poste d'adjoint technique,
 - de créer au 1^{er} décembre 2024 un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe.
- Un agent bénéficiant d'une promotion interne au grade d'attaché, il convient :
 - de supprimer au 1^{er} novembre 2024 : un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - de créer au 1^{er} novembre 2024 : un poste d'attaché.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications du tableau des effectifs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tous les documents afférents.

APPROUVE à l'unanimité

24-Approbation de la convention constitutive de groupement de commande relatif au marché afférent à la fourniture et à la livraison de titres restaurant et de chèques emploi service universel (CESU) au bénéfice des agents de la Ville de Tulle et du CCAS

Le marché afférent à la fourniture et à la livraison de titres restaurant et de chèques emploi service universel (CESU garde d'enfant de 0 à 3 ans) arrivant à terme au 31 décembre 2024, il convient de lancer une nouvelle consultation afin de déterminer les modalités de fonctionnement du nouveau marché et le nouveau fournisseur de la Ville et du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2025 et ce pour les quatre années à venir.

Le marché aura pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement du nouveau marché et le nouveau fournisseur de la Ville et du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2025 et ce pour les quatre années à venir.

Afin de pouvoir intégrer dans ce marché le CCAS, il est nécessaire de constituer dans le cadre de la mise en concurrence, un groupement de commandes par convention.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention liant la Ville et le CCAS pour cette opération
- d'autoriser le Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tous ceux s'y rapportant.

APPROUVE à l'unanimité

25-Création d'un poste non permanent de collaborateur de cabinet

L'autorité territoriale d'une collectivité territoriale peut constituer un cabinet dont les membres, qui sont appelés « collaborateurs de cabinet » lui sont directement rattachés et l'assistent dans sa double responsabilité politique et administrative.

L'emploi de collaborateur de cabinet est régi par le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales.

L'article L.333-10 du Code général de la fonction publique précise que les « *collaborateurs ne rendent compte qu'à l'autorité territoriale auprès de laquelle ils sont placés et qui décide des conditions et des modalités d'exécution du service qu'ils accomplissent auprès d'elle* » De ce fait, les fonctions de collaborateur de cabinet prennent fin au plus tard en même temps que le mandat de l'autorité territoriale qui l'a recruté.

Le nombre de collaborateurs de cabinet est limité. Cette limitation varie selon qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public (articles 10 à 13-1 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987) :

Pour la Ville de Tulle, l'effectif maximal autorisé est de 1 collaborateur.

Les collaborateurs sont assujettis aux règles applicables aux agents de la collectivité territoriale.

Toutefois, l'article 7 du décret n° 87-1004 précité, prévoit que le traitement indiciaire du collaborateur de cabinet ne peut en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant :

- ▶ Soit à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité ou de l'établissement occupé par un fonctionnaire ;
- ▶ Soit à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité ou l'établissement.

De même, le montant des indemnités du collaborateur ne peut dépasser 90% du montant maximum du régime indemnitaire institué par délibération et servi :

- ▶ Au fonctionnaire titulaire de l'emploi administratif fonctionnel le plus élevé ;
- ▶ Ou du grade administratif le plus élevé dans la collectivité.

Le recrutement d'un collaborateur de cabinet implique que des crédits soient disponibles au budget de la collectivité territoriale ou de l'établissement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

-de créer un poste de collaborateur de cabinet de catégorie A pour exercer les fonctions de collaborateur de cabinet à compter du 16 septembre 2024

-de rémunérer le collaborateur de cabinet en référence au 6ème échelon du grade d'attaché principal, IB 843 IM 695

-d'inscrire au budget les crédits afférents au recrutement d'un collaborateur de cabinet

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement à intervenir.

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Nous ne manquerons pas de vous poser la question Monsieur le Maire. C'est à la grâce de votre fonction ou vous faites un appel à candidatures ? »

Monsieur Bernard COMBES : « Non. Un collaborateur de Cabinet, en l'occurrence ce qu'exerçait Monsieur JACQUELIN, ce sont toutes les relations avec les élus, toutes les relations avec l'extérieur. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Qui le recrute ? »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est moi qui le recrute mais c'est moi aussi pour tous les autres réellement. Il y a des jurys de recrutement mais le Maire est la seule personne qui décide dans le cadre des recrutements.

Je suis le patron de tous les agents de la collectivité. Si je voulais les recruter moi-même, je pourrais le faire, mais je ne ferai pas cette bêtise.

Quant au profil, je cherche et j'ai presque trouvé, ce doit être quelqu'un qui aura la capacité d'avoir, à la fois, des connaissances juridiques et administratives approfondies, des connaissances générales de la vie de la cité et de la collectivité et de toutes les collectivités en général, toutes les relations avec l'extérieur.

Puis, ce doit être une personne qui soit capable de répondre aux interrogations des citoyens et puis tous les élus qui ont besoin de travailler dans un cadre élargi avec différentes parties qui composent une municipalité.

Il faut un « Thomas bis ».

Ce n'est pas forcément Sciences Po le profil idéal, ça peut, mais c'est plutôt un Master II au minimum.

Il faut un profil universitaire mais surtout relationnel. C'est vraiment cet-aspect-là qu'il faut prendre en compte.

Surtout à la période où on est c'est-à-dire en fin de mandat. Ce n'est pas facile de rentrer sur des fonctions comme ça.

Le contrat s'arrête le jour où le mandat s'arrête. Le jour de l'élection. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Vous n'avez pas fait d'appel de candidatures ? »

Monsieur Bernard COMBES : « Non, je n'ai pas fait d'appel de candidatures. Je n'ai pas fait de publication dans la Gazette des Communes.

C'est le « réseau ».

C'est normal et c'est bien que vous posiez la question.

C'est vrai que c'est le seul poste qui « échappe » à la codification des autres postes, c'est-à-dire les catégories, les fonctions, les missions, les fiches de poste.

Là, la fiche de poste on la compose comme on veut. Le collaborateur de Cabinet a un profil tellement atypique et il est à l'articulation de tellement de choses.

Il faut de l'habileté, de la patience, de la compréhension. Il faut de la pédagogie, du respect. Il faut de la bonne humeur, de la positivité.

Et puis, il faut une capacité de travail très importante.

Le militantisme ça peut être un élément mais ça n'est pas, pour moi, factorisant. »

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES ECONOMIQUES -

Rapporteur : Monsieur Michel BOUYOU

26- Boutique éphémère - Approbation de la convention pour l'occupation temporaire d'un local commercial

La Ville de Tulle souhaite louer le local commercial du rez-de-chaussée du n° 44 de l'avenue Victor Hugo à Madame Aurélie FLEYGNAC, Au Fil des Créations.

Madame FLEYGNAC, créatrice d'articles de bijouterie, installera dans ce local commercial une boutique éphémère du 27 novembre au 27 décembre 2024.

Le montant de location est de 250 € pour un mois d'occupation.

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver la convention pour l'occupation temporaire d'un local commercial par Madame Aurélie FLEYGNAC.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.**

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur Fabrice MARTHON

27- Classement de la commune de Tulle en zone France Ruralités Revitalisation (FRR)

En juin 2023, le Gouvernement a présenté le plan « France Ruralités ». Ce plan à destination des ruralités prévoit, notamment, la refonte des zones de revitalisations (ZRR). Ce dispositif instauré par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 a pour objectif de soutenir le dynamisme des territoires ruraux à travers des mesures fiscales et sociales. La Commune de Tulle était ainsi classée en zone ZRR.

La loi de finances du 29 décembre 2023 pour 2024, en son article 73, prévoit la création de nouvelles zones FRR en remplacement des anciennes ZRR. Ces nouvelles zones France Ruralités Revitalisation (FRR) sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

Ainsi, par courrier du 8 juillet 2024, Monsieur le Préfet a informé la Ville de Tulle de son maintien dans le zonage FRR.

Le zonage ouvre droit à des exonérations fiscales et sociales afin de soutenir l'activité économique et l'attractivité de la commune. Les entreprises, les professions libérales et médicales qui s'implantent sur le territoire de la commune de Tulle pourront bénéficier d'exonérations d'impôt sur les bénéfices, de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE). De même, les entreprises éligibles pourront également être exonérées de cotisations sociales des employeurs.

Deux nouvelles exonérations fiscales de TFPB et de CFE (articles 1383 K et 1466 G du Code Général des Impôts) ont été créées et peuvent être instaurées par les collectivités locales au bénéfice des entreprises qui s'installent en zone FRR. Ces deux nouvelles exonérations fiscales sont applicables pendant une période de 5 ans à 100% puis, pendant 3 ans, de manière dégressive à 75%, 50% et 25%.

Toutefois, Monsieur le Préfet a précisé qu'afin que les entreprises ou professions libérales de la commune puissent bénéficier immédiatement de ces nouvelles exonérations de fiscalité directe locale, il convenait que le Conseil Municipal délibère dans les 90 jours suivant la publication de l'arrêté du 19 juin 2024 constatant le classement de communes en zone France Ruralités Revitalisation, soit jusqu'au 18 septembre inclus.

Il est précisé que si une délibération était prise entre le 19 et le 30 septembre 2024, elle ne s'appliquerait qu'aux établissements créés à partir du 1^{er} janvier 2025, en application des dispositions du I de l'article 1639 A Bis du Code Général des Impôts.

Il est demandé au Conseil Municipal d'acter le classement de la commune de Tulle en zone France Ruralités Revitalisation ouvrant droit aux exonérations fiscales et sociales susmentionnées.

Monsieur Bernard COMBES : « Merci beaucoup à tous pour ces riches échanges. Je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal et à d'autres moments dans la cité quand nous aurons le plaisir de nous rencontrer. »

APPROUVE à l'unanimité

Tulle, le 10 septembre 2024

La séance est levée à 21h10

Le Maire

Bernard COMBES

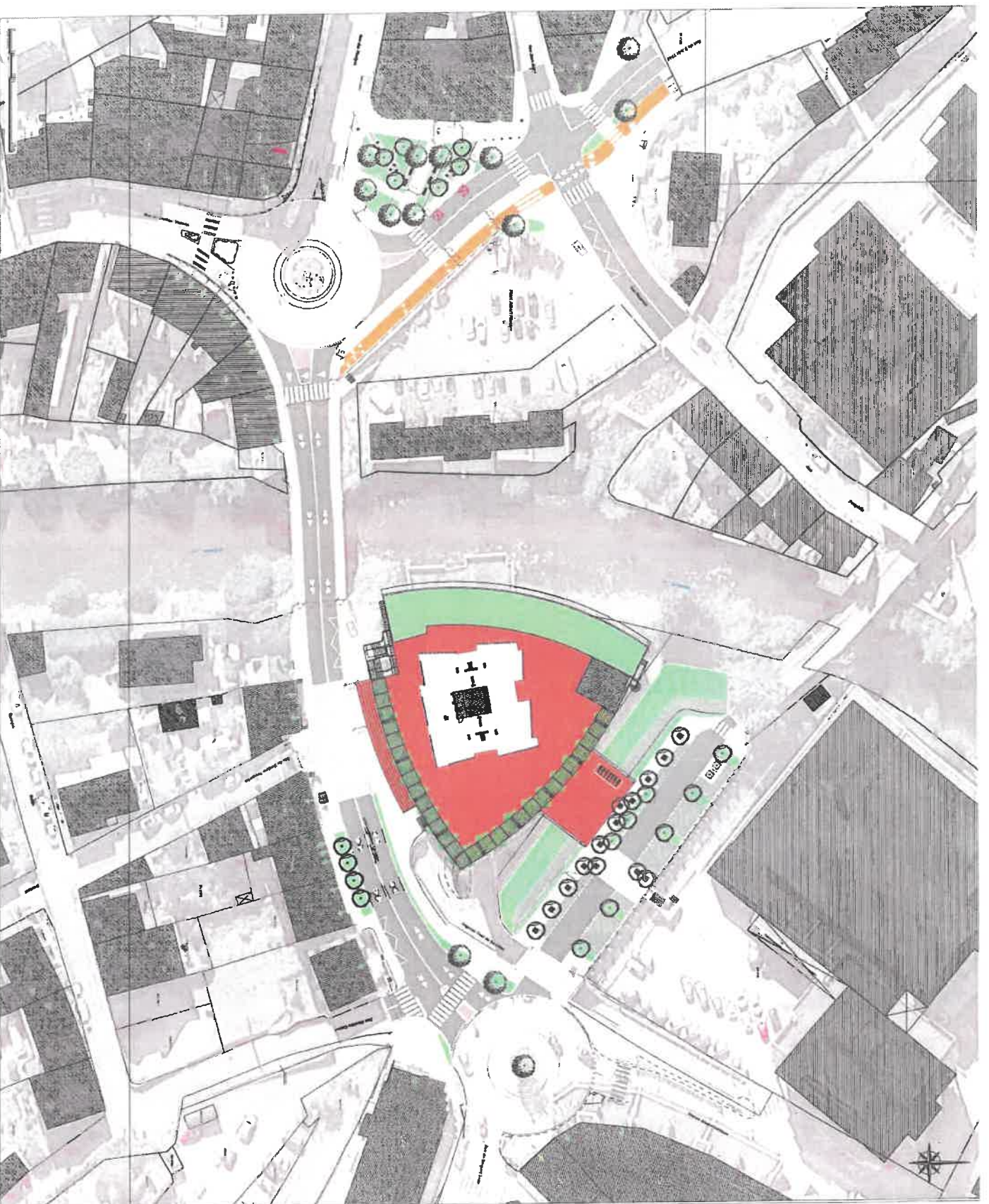


Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

ANNEXES

Aménagement urbain du quartier de Souilhac



LEGENDE

REVETEMENTS

- Errab6
Plateau surélevé
Béton qualitatif - Trottoirs
Pisite cyclable
Béton coloré
Muret

PLANTATIONS

- | | |
|---|--------------------------------|
|  | Espaces vents |
|  | Talus entrelacé |
|  | Pave à joints engazonnés |
|  | Adresses existantes conservées |
|  | Adresses propres |
|  | Adresses abattues |

MOBILISERS

- | | |
|---|---------------------------|
|  | Polets |
|  | Bancs |
|  | Aesle |
|  | Arceaux velo |
|  | Gille de pied d'arve |
|  | Corbelle |
|  | Point d'appont volontaire |

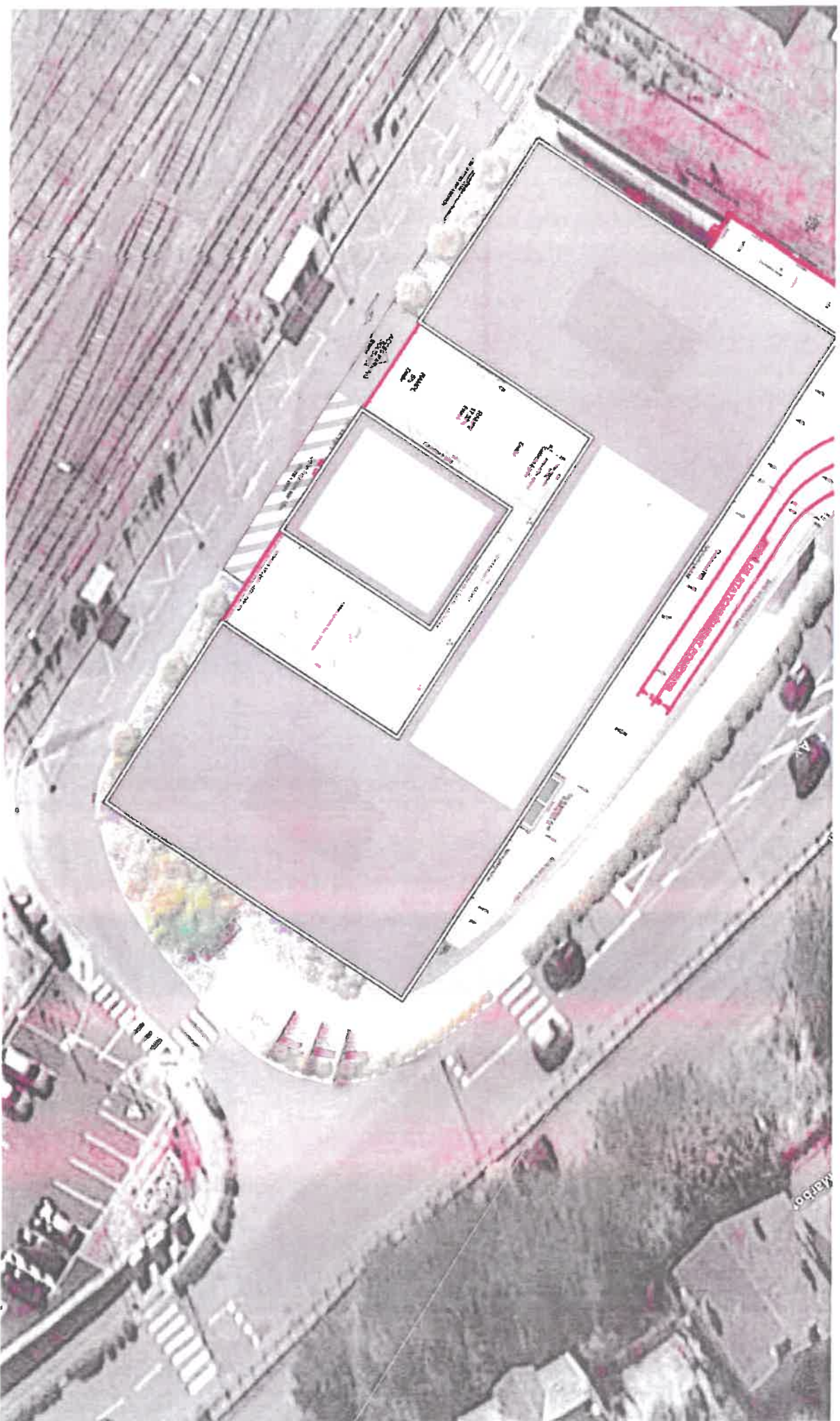
MAINTENANCE

Tulle (19)
Aménagement du quartier de Souillac
Plan d'aménagement

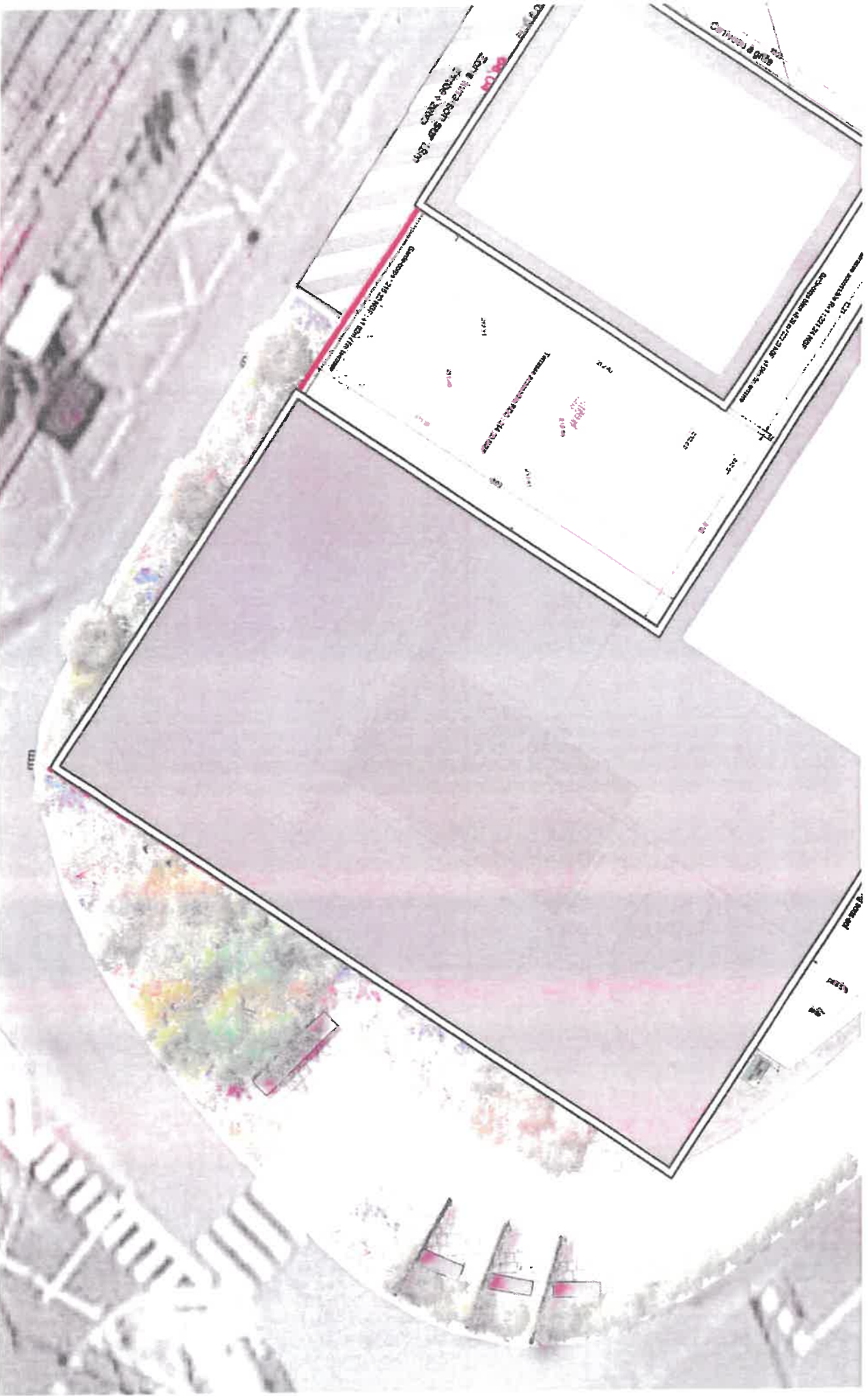
Index	File	File Subextension	Version	Size
1	000000		1.0	1.0
2	000001		1.0	1.0
3	000002		1.0	1.0
4	000003		1.0	1.0
5	000004		1.0	1.0
6	000005		1.0	1.0
7	000006		1.0	1.0
8	000007		1.0	1.0
9	000008		1.0	1.0
10	000009		1.0	1.0
11	000010		1.0	1.0
12	000011		1.0	1.0
13	000012		1.0	1.0
14	000013		1.0	1.0
15	000014		1.0	1.0
16	000015		1.0	1.0
17	000016		1.0	1.0
18	000017		1.0	1.0
19	000018		1.0	1.0
20	000019		1.0	1.0
21	000020		1.0	1.0
22	000021		1.0	1.0
23	000022		1.0	1.0
24	000023		1.0	1.0
25	000024		1.0	1.0
26	000025		1.0	1.0
27	000026		1.0	1.0
28	000027		1.0	1.0
29	000028		1.0	1.0
30	000029		1.0	1.0
31	000030		1.0	1.0
32	000031		1.0	1.0
33	000032		1.0	1.0
34	000033		1.0	1.0
35	000034		1.0	1.0
36	000035		1.0	1.0
37	000036		1.0	1.0
38	000037		1.0	1.0
39	000038		1.0	1.0
40	000039		1.0	1.0
41	000040		1.0	1.0
42	000041		1.0	1.0
43	000042		1.0	1.0
44	000043		1.0	1.0
45	000044		1.0	1.0
46	000045		1.0	1.0
47	000046		1.0	1.0
48	000047		1.0	1.0
49	000048		1.0	1.0
50	000049		1.0	1.0
51	000050		1.0	1.0
52	000051		1.0	1.0
53	000052		1.0	1.0
54	000053		1.0	1.0
55	000054		1.0	1.0
56	000055		1.0	1.0
57	000056		1.0	1.0
58	000057		1.0	1.0
59	000058		1.0	1.0
60	000059		1.0	1.0
61	000060		1.0	1.0
62	000061		1.0	1.0
63	000062		1.0	1.0
64	000063		1.0	1.0
65	000064		1.0	1.0
66	000065		1.0	1.0
67	000066		1.0	1.0
68	000067		1.0	1.0
69	000068		1.0	1.0
70	000069		1.0	1.0
71	000070		1.0	1.0
72	000071		1.0	1.0
73	000072		1.0	1.0
74	000073		1.0	1.0
75	000074		1.0	1.0
76	000075		1.0	1.0
77	000076		1.0	1.0
78	000077		1.0	1.0
79	000078		1.0	1.0
80	000079		1.0	1.0
81	000080		1.0	1.0

G04

Aménagement des abords de la nouvelle CPAM



PLAN D'ENSEMBLE



PLAN DE DETAIL

Renaturation de l'îlot sis au 16, Rue de
l'Alverge

Campagne pluriannuelle de végétalisation

Extrait cadastral : 272000AZ0366	Tulle (019272)		
	Echelle	Classe de précision	Date
	1 / 1000		30/07/2024

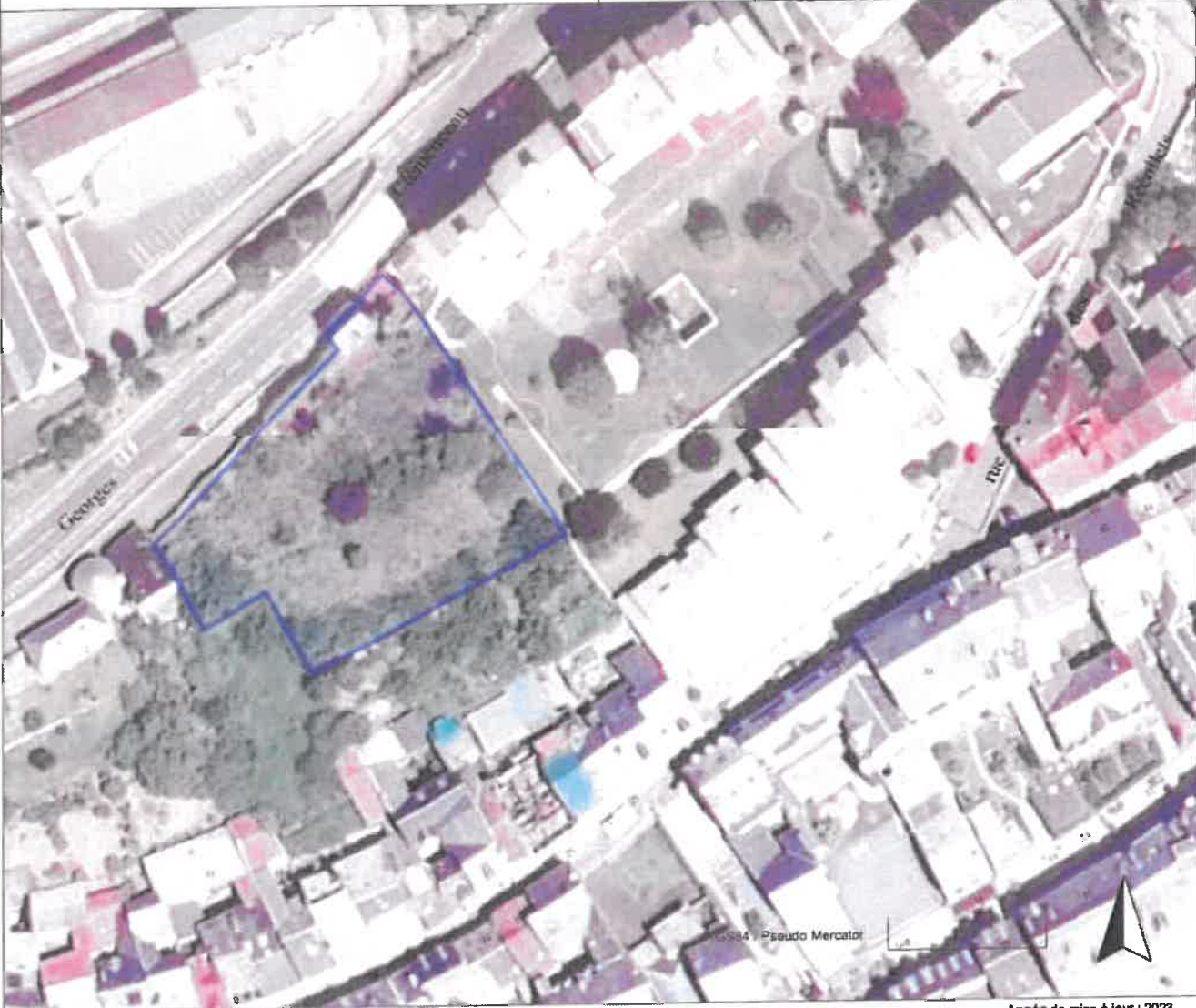


Année de mise à jour : 2023

Décomposition DGI			
Commune	Quartier	Section	Parcelle
019272	0	AZ	366

Informations de la parcelle	
Département	Corrèze (19)
Commune	Tulle (019272)
Surface cadastrale	5700 m²
Affectation	AUX PAGES
Date d'acte	21/12/2021

Extrait cadastral : 272000AW0195	Tulle (019272)		
	Echelle	Classe de précision	Date
	1 / 1000		30/07/2024



Année de mise à jour : 2023

Décomposition DGI			
Commune	Quartier	Section	Parcelle
019272	0	AW	195

Informations de la parcelle	
Département	Corrèze (19)
Commune	Tulle (019272)
Surface cadastrale	1979 m²
Adresse	9003 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU
Date d'acquisition	27/09/2003